



Conseil Municipal
14 mars 2022
Hôtel de Ville, Salle Edgar Faure
18h30

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 mars 2022 à 18 h 30, Salle Edgar Faure à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Timothée DRUET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 08 mars 2022
Date de publication : 21 mars 2022

Conseillers.ères présents.es

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Patrice CERNELA
Madame Isabelle GIROD	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE
Madame Isabelle MANGIN	Madame Isabelle DELAINE
Madame Sylvette MARCHAND	Madame Nathalie JEANNET
Monsieur Stéphane CHAMPANHET	Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON
Madame Justine GRUET	Madame Catherine DEMORTIER
Monsieur Daniel GERMOND	Madame Patricia ANTOINE
Madame Frédérique DRAY	Monsieur Mohamed MBITEL
Monsieur Philippe JABOVISTE	Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE
Madame Maryline MIRAT	Monsieur Hervé PRAT
Monsieur Alexandre DOUZENEL	Madame Laetitia JARROT-MERMET
Monsieur Paul ROCHE	Monsieur Nicolas GOMET
Monsieur Jacques PECHINOT	Monsieur Ako HAMDAROU
Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE	Monsieur Timothée DRUET
Monsieur Jean-Michel REBILLARD	Madame Nadine HERRMANN
Madame Blandine CRETIN-MAITENAZ	

Conseillers.ères absents.es ayant donné procuration

Monsieur Mathieu BERTHAUD à Monsieur Alexandre DOUZENEL (DCM 22.14.03.01 à DCM 22.14.03.06)
Monsieur Jean-Pierre CUINET à Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à Madame Catherine DEMORTIER
Mme Christine MUGNIER à Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers.ères absents.es non représentés.ées

Madame Catherine DEMORTIER (DCM 22.14.03.18)

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2021
Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

1. Démission de Madame Amandine BORNECK, Conseillère Municipale, et installation de Madame Nadine HERRMANN
2. Modification de la composition du Conseil d'Administration de la MJC de Dole

3. Subventions 2022 aux associations
4. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le Centre Communal d'Action Sociale
5. Modification du tableau des effectifs
6. Vente de biens aux enchères
7. Subvention à l'association « Donnons des elles au vélo »
8. Label Ville d'Art et d'Histoire : Demande de subvention 2022 à la DRAC de Bourgogne Franche-Comté
9. Plan de financement de l'exposition « Prendre Soins » au Musée des Beaux-arts de Dole
10. Ajustement de la carte scolaire
11. Bilan Foncier 2021
12. Acquisition de locaux à COOP'AGIR - Délibération modificative
13. Acquisition de terrain à la SAS NB IMMOBILIER
14. Acquisition d'un ensemble bâti aux Consorts CHARTIER
15. Cession de terrain à Monsieur Patrice BESANÇON
16. Cession du Château de Crissey à Monsieur Mickaël THIAVILLE
17. Cession de terrain à la Commune de Crissey
18. Cession d'un tènement foncier à NEXITY
19. Cession de l'École des Commards à la SCI LONI
20. Avenants à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'acquisition de biens immobiliers dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville » de la Ville de Dole
21. Avenant n°1 à la convention d'assistance et de service avec la SPL Grand Dole Développement 39 relative à l'aménagement urbain du quartier de l'ancienne gare de la Bedugue
22. Avis sur le Règlement Local de Publicité intercommunal arrêté
23. Réaménagement et création d'une extension du centre Schweitzer de Dole
24. Rénovation de la charpente de l'ancienne toiture du service serrurerie de la Ville de Dole et plan de financement
25. Convention de financement avec l'ADEME pour le programme d'intervention AVELO 2
26. Demande de subvention pour l'organisation du Tour de France 2022 - Convention entre la Ville de Dole, le Département du Jura et la société Amaury Sport Organisation (ASO)

M. le Maire : *Chers collègues, je vous remercie de vous installer. J'ouvre cette séance en vous donnant les pouvoirs :*

- Jean-Pierre CUINET à moi-même ;
- Mathieu BERTHAUD à Alexandre DOUZENEL en attendant son arrivée ;
- Laetitia CUSSEY à Catherine DEMORTIER
- Christine MUGNIER à Jean-Pascal FICHÈRE.

Pour le secrétariat de séance, je vous propose Monsieur Timothée DRUET. Merci.

Avant de continuer l'ordre du jour, je voudrais tout d'abord accueillir Madame HERRMANN, nouvelle conseillère municipale.

S'adressant à Nadine HERRMANN. *Soyez la bienvenue parmi cette instance qu'est le Conseil Municipal. Nous procéderons dans quelques instants officiellement à votre installation.*

Je voudrais bien sûr avoir quelques mots en préambule sur la situation qui nous touche toutes et tous aux portes de l'Europe, qui est le conflit que chacun connaît. Je souhaite exprimer toute notre solidarité, nos pensées et notre soutien à l'ensemble du peuple ukrainien. De là où nous sommes, en tant que citoyens de ce pays, de cette démocratie qu'est la République française, nous tentons d'apporter du mieux possible notre aide à l'ensemble de ces populations. Ceci s'exprime par un soutien moral et par des mots. Les mots sont aussi un symbole de cette solidarité. Ceci s'exprime par la mobilisation de l'ensemble de la population ici, localement, qui s'est exprimée depuis plusieurs jours maintenant.

Je souhaite en notre nom, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, exprimer notre grande gratitude pour l'ensemble des actions menées par des associations, par des citoyens dans des proportions très importantes, parfois surprenantes, de par cette émotion collective qui s'exprime par de nombreux dons que la Ville a accompagnés du mieux possible en soutenant l'initiative prise par l'Association des Maires de France, relayée par l'Association des Maires du Jura, en lien avec la Protection Civile que je souhaite remercier. Bien sûr, d'autres associations caritatives et humanitaires se mobilisent. Ce sont également des citoyens, des associations en dehors du champ caritatif et humanitaire, pour tenter d'apaiser au mieux les difficultés et le dénouement qu'un certain nombre d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens subissent aux frontières de leur pays.

Au côté de cette mobilisation associative, de cette mobilisation citoyenne et des collectivités, celle de Dole, mais aussi de nombreuses communes à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je veux redire deux éléments complémentaires. Premièrement, la Ville accompagnera du mieux possible les associations qui viendraient à devoir s'investir sur le champ de l'accueil de réfugiés en lien avec les institutions nationales, européennes, ou mondiales, qui organisent l'accueil des réfugiés. Cette aide peut être matérielle, financière, tout dépendra des projets et des besoins qui s'exprimeront. Deuxièmement, sur l'accueil de ces réfugiés, ceci passera là aussi par les institutions.

Je veux d'ores et déjà redire et exprimer une reconnaissance de très nombreux particuliers qui se sont manifestés, qui ont déjà, pour certains, accueilli des familles parfois en transit vers le sud de l'Europe, qui souhaitent le faire. Ce recensement est présent actuellement et se poursuit en lien avec la Préfecture. En ce qui concerne la collectivité elle-même ou ses partenaires, je dois dire que, pour avoir fait le point aujourd'hui sur le sujet, nous sommes en difficulté, car les hébergements sont extrêmement peu présents, voire aucunement disponibles. Le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) qui remplit cette fonction – je rappelle que la Ville de Dole, depuis très longtemps à l'échelle du Jura, est pionnière et la plus investie sur ce champ – est extrêmement rempli à ce jour.

Les associations qui travaillent sur ce champ (association le Saint-Jean, COOP'AGIR) ont aussi indiqué qu'elles n'avaient aucun hébergement disponible. Nos bailleurs sociaux n'ont pas non plus de logement vacant. Je pensais qu'il nous restait peut-être de la vacance sur certains quartiers de Dole, ce qui n'est pas le cas. Il y a donc cette difficulté localement. Des réunions ont été organisées aujourd'hui avec ces associations qui connaissent parfaitement ce travail pour identifier les dispositifs et surtout les locaux et hébergements qui seraient disponibles, mais dans la sphère publique, ceci est très compliqué sur Dole.

Un levier de particuliers s'est également manifesté de façon importante. Ils pourront accueillir des familles sur la ville de Dole. Cela dit, je tenais à vous faire part de cette complexité dans l'hébergement pour notre ville, dont nous savons aussi le contenu de ses offres de transport, de mobilité, de services. Nous accueillons déjà de très nombreuses familles en amont, indépendamment de ce conflit, par l'existence de nombreux services de notre ville qui n'existent pas forcément dans le rural. Cela pose de nombreuses difficultés pour ces associations pour pouvoir accueillir des familles dans le milieu rural compte tenu des difficultés de mobilités, mais aussi de services, de commerces et autres. Ce sera bien évidemment à l'État d'organiser, en lien avec ces associations, avec les institutions qui gèrent l'accueil des réfugiés, avec les collectivités.

Je ne manquerai pas de vous informer si des éléments venaient à évoluer dans les jours où les semaines à venir sur cette question. À l'heure actuelle, nous n'avons pas particulièrement ni de sollicitation ni de demande particulière ni de proposition, mais il est évident que ceci peut fluctuer d'un moment à l'autre, dans les jours où les semaines à venir. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur le sujet. Bien évidemment, nous sommes des élus de la République, certes à une strate qui n'est pas dans la gestion de ce conflit, mais je pense que cette situation internationale nouvelle, particulièrement brutale d'un point de vue tant humain que diplomatique, nous permet aussi de

nous rendre compte de la fragilité de la paix sur le sujet, et de la nécessité de multiplier toujours les échanges entre les États. C'est comme cela que l'Europe a été construite.

À l'aube du 60^e anniversaire du jumelage entre Dole et Lahr, cette ville allemande, ceci prend encore davantage de relief. S'il y a des demandes d'intervention sur le sujet, nous les prendrons légitimement.

M. PRAT : *Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, vous évoquez justement la fraternité existante entre Dole et Lahr. Lors de la dernière réunion du Comité de Jumelage, le point sur le jumelage avec la ville de Kostroma avait été évoqué en début de séance. À ma surprise, vous aviez pris la position de dire que nous étions en train de relancer les relations avec une nouvelle professeure de français à Kostroma et qu'il ne paraissait pas nécessaire de changer quoi que ce soit. Le lendemain ou surlendemain, j'ai lu dans la presse que vous étiez plutôt sur une position de gel des relations, ce qui personnellement correspond à ce que j'aurais souhaité entendre lors du Comité de Jumelage.*

En effet, il me semble que nous devons marquer politiquement non pas une rupture, mais un gel des relations pour montrer quand même aux Russes, et en partie à ses dirigeants, notre volonté de combattre cette guerre menée par Monsieur POUTINE. J'aimerais connaître finalement la position officielle.

M. le Maire : *Merci, Monsieur PRAT. La question de gel est le titre d'un article de journal. Ce ne sont pas mes mots. Vous soulignez par ailleurs toute l'importance des titres des journaux et l'importance de la presse dans l'opinion publique qui doit être toujours mesurée, ou du moins, c'est très souvent un souhait. Ce titre de gel est l'expression d'une situation. Cette situation est le fait qu'il n'y a plus de relations particulières depuis plusieurs mois d'abord par le Covid qui a, depuis mars 2020, lorsque l'épidémie s'est déclarée, empêché la reprise des échanges culturels et scolaires que nous avions rediscutés lors des échanges sur le voyage que nous avons fait pour relancer notre partenariat avec la ville de Kostroma.*

Je rappelle aussi que même s'il n'y a pas eu d'activité pendant plusieurs années auparavant, il n'y avait pas de volonté de qui que ce soit de quelque municipalité que ce soit, d'arrêter ces relations. Simplement, comme dans tout jumelage, cela repart par moment, à d'autres il y a moins de choses, et tout cela est tout à fait normal. Nous avons donc souhaité reprendre ces relations surtout dans un but pédagogique et scolaire d'échanges culturels. En effet, qui peut remettre en cause que la Russie est une civilisation particulièrement importante au regard de son histoire, de son apport culturel et de sa langue ? Ces partenariats devaient donc reprendre comme ils ont existé par le passé en termes d'échanges scolaires avec le lycée Nodier.

En mars 2020, lorsque ces échanges étaient sur le point de reprendre et de concrétiser la visite que nous avons faite à Kostroma, l'épidémie qui est arrivée a stoppé ce qui était sur le point d'être engagé. De facto, depuis le Covid, puis désormais ce conflit, il est évident, non pas pour des raisons politiques de la part de la ville de Dole, mais pour des raisons d'épidémie et de conflits militaires, que ces relations sont gelées, puisqu'il ne peut plus se passer ce qui était prévu de se dérouler. Il faut donc le comprendre de cette manière.

Qu'ai-je dit au Comité de Jumelage ? La question, à ma surprise, au début de ce Conseil d'Administration eut été d'arrêter ce partenariat avec la ville de Kostroma. Autant je comprends l'idée de dire que nous ne sommes pas d'accord sur l'attitude russe que nous désapprouvons en totalité, autant j'ai dit que je ne voulais pas mêler les populations de Kostroma dans cette affaire de relations diplomatiques entre l'Europe et la Russie et que surtout, il fallait laisser du temps au temps sur cette affaire. Il ne faut pas être dans l'hyper réaction constante, ce qui d'ailleurs est parfois un des maux de cette société contemporaine, de notre civilisation de toujours vouloir réagir à chaud sur tout. Je dis donc « regardons comment se déroulera la suite de cette situation conflictuelle, quelle sera l'évolution politique de la Russie dans les prochains mois ».

De toute façon, effectivement, à l'heure actuelle, nos relations sont gelées, les échanges n'ont pas lieu. Il est évident que compte tenu de la situation qui risque de prendre des semaines, voire des mois, il me paraît très compliqué d'engager quelque relation que ce soit à l'heure actuelle. Je comprends aussi que le peuple russe doit comprendre que le système politique dans lequel ils sont, de dégradation en dégradation d'un point de vue démocratique, est une impasse pour la Russie. Il n'en demeure pas moins que vous connaissez parfaitement, Monsieur PRAT, les difficultés d'un pays soumis à la propagande, à un système d'absence de liberté de la presse, des médias, de la communication, de pouvoir prendre la mesure parfois d'un système politique défaillant.

Laissons-nous donc un peu de temps pour évaluer les relations que nous devons avoir avec cette ville jumelle de Kostroma. Cependant, lorsque l'on prend l'histoire dans le rétroviseur, on voit bien que les systèmes politiques et les relations internationales évoluent. Un certain nombre de personnes à Kostroma, depuis bientôt 30 ans ont travaillé sur ce jumelage et sont saines dans l'esprit et dans la façon de se comporter. C'est vrai qu'il est toujours extrêmement dommageable de punir d'une certaine manière ces personnes par les fautes, voire les crimes, de leur dirigeant.

J'en appelle donc simplement sur ce sujet à un peu de vigilance, de calme. Il s'agit d'une certaine manière de ne pas avoir de réactions à chaud sur ce jumelage. C'est ce que j'ai exprimé au Comité de Jumelage. Il est vrai que le lendemain, ce titre « geler les relations » n'est pas tellement antinomique à la situation. C'est de geler non pas pour des raisons purement politiques, mais nous prenons la situation telle qu'elle est d'une épidémie, puis d'un conflit. Il est donc évident qu'il est hors de question d'organiser quelque opération culturelle que ce soit dans ce cadre et dans cette situation. Je crois que nous sommes au 19^e jour de ce conflit. Il faudra regarder et analyser cette situation progressivement.

Vous savez que l'enrichissement culturel d'État à État est extrêmement important. Si la situation s'est dégradée entre l'Europe et la Russie, c'est peut-être aussi parce qu'il y avait de moins en moins d'échanges et de discussions. Nous le savons très bien et nous faisons cette promotion constamment dans le Comité de Jumelage que le dialogue entre les États, entre les peuples, entre les jeunes et la jeunesse est aussi un outil justement pour éviter les conflits. Sachons donc rester calmes et ne pas réagir à chaud sur ce sujet. Voilà ma position un peu longue, mais je crois qu'elle est claire. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HAMDAOUI : *J'ai d'abord une question. Existe-t-il une communauté ukrainienne sur Dole ? Par ailleurs, je me réjouis d'entendre que Dole est prête à accueillir des gens qui fuient leur pays, parce qu'ils reçoivent des bombes et qu'il en va de leur vie. J'espère que dans le futur, cette assemblée, même si nous n'y siégerons plus, se souviendra que lorsqu'il y a des guerres, des personnes fuient leur pays et qu'elles ont besoin que d'autres pays les accueillent. La France est un pays d'asile, d'accueil. Ne faisons pas le tri à l'avenir entre les migrants à accueillir ou non, car il n'y a pas si longtemps, de nombreuses personnes rechignaient à accueillir d'autres populations qui souffraient aussi des bombes qui tombaient sur le pays. Je m'associe donc totalement à vos propos d'accueil des migrants ukrainiens.*

M. le Maire : *J'ai noté. Je ne voudrais surtout pas alimenter le débat qui s'approche de la polémique, Monsieur HAMDAOUI, car ce n'est ni le lieu ni le moment. Je rappelle simplement que des populations autres que des Ukrainiens ont été accueillies dans ce pays, à Dole, et que cette Ville est la plus solidaire de toutes les villes du département du Jura. Parfaitement ! Et je peux vous le démontrer sans difficulté. Sur notre commune, nous avons un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, c'est justement cela et il est d'ailleurs plein. Je crois qu'il ne faut surtout pas mélanger l'accueil de réfugiés autorisés à être sur notre territoire, parce que des instances parfaitement démocratiques, parfaitement organisées et qui ne sont pas contestées autorisent des personnes à être sur notre territoire pour des raisons d'asile.*

Au-delà de cette question précise, je rappelle que plus de 40 % des hébergements de demandeurs d'asile à l'échelle du département sont sur la commune de Dole. Je ne veux surtout pas que l'on croie que notre Ville n'a pas participé à cet effort par le passé pour d'autres conflits. Vous avez compris qu'avec un tissu tel associatif, ces associations d'accueil et d'orientation des demandeurs d'asile, ces associations qui intègrent ces migrants quelles que soient les raisons, parce qu'ils sont autorisés à être sur notre sol, remplissent des fonctions importantes sur Dole et sont très présentes. Tout cela concourt à ce que la ville de Dole soit l'une des villes, si ce n'est la première, à être particulièrement sensibles à cette question et soit une ville particulièrement accueillante. Que tout le monde le soit autant !

M. HAMDAOUI : *Il faut quand même distinguer la politique municipale de la politique du CADA. En effet, le CADA n'est pas géré par une politique municipale, même si par les faits, Dole reçoit le plus de réfugiés, les autres n'ayant pas de CADA.*

M. le Maire : *Il n'y a pas que le CADA. Toutes ces associations reçoivent des subventions municipales. Toutes, sans exclusion ! Comme vous le voyez, il ne faut pas mélanger la politique municipale de ce CADA. Cela étant, la politique municipale telle que je la conçois et telle qu'elle est exprimée par cette majorité depuis des années, ce n'est sûrement pas d'être en dehors des lois de la République. Si c'est d'être en dehors des règles et des lois de la République, effectivement, cette politique municipale n'est pas dans cette philosophie. J'ai précisé que s'agissant des Ukrainiens, nous suivrons les institutions qui sont à même de conduire cela. Par ailleurs, je ne connais pas de communauté d'Ukrainiens en tant que telle, mais je connais des individus de cette nationalité, ou*

qui ont la double nationalité. Je mets fin à cette discussion qui était légitime en préambule de ce Conseil Municipal.

Je vais vous demander d'approuver le compte rendu de la séance du 15 décembre dernier. Y a-t-il des commentaires sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 15 décembre 2021.

Je passe aux communications qui vous ont été faites sur les décisions que j'ai prises. Y a-t-il des observations ?

M. DRUET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mesdames et messieurs. J'ai une petite demande par rapport à la ligne 18 concernant le prêt auprès de la Caisse des Dépôts pour 1 million d'euros. Je voudrais savoir à quoi ce prêt correspondait.

M. le Maire : Chaque année, en fonction de notre budget, comme vous le savez, lorsque nous votons le budget, vous avez en décembre une ligne indiquant le montant des emprunts. Cela ne veut pas dire que systématiquement nous les utilisons. J'appelle toujours aussi à distinguer dans cette catégorie des emprunts, ce qui est au budget principal et ce qui est au compte administratif. Il y a parfois des différences entre les volumes indiqués en emprunt et ceux que nous réalisons. En l'occurrence, chaque année, nous réalisons des emprunts, pas toujours au niveau que nous avons budgétisé, parfois un peu moins, mais il n'y a pas une année où nous ne faisons pas d'emprunt. En l'occurrence, nous avons fait un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts qui nous avait été proposé. Il y en avait plusieurs.

Il se trouve qu'étant donné les taux et du contexte financier que nous avons anticipé, il nous a paru particulièrement intéressant de faire cet emprunt à un taux de 0,69 %. Voilà les raisons pour lesquelles nous avons fait cet emprunt. Il y en aura sûrement d'autres en cours d'année. Attention, un emprunt n'est pas fléché sur un projet. Il est important de le rappeler. Il ne faut pas croire que nous avons fait cet emprunt, parce qu'il y avait je ne sais quel projet à financer exceptionnellement. Cela fait partie de l'enveloppe annuelle d'emprunt que nous soulevons. Rassurez-vous, avec 1 million d'euros, cela ne suffira pas. Il en faudra d'autres dans l'année, à moins que nous ne fassions plus rien, ce qui n'est pas trop notre façon de faire. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

Nous passons au premier rapport.

RAPPORT N° 1 : DÉMISSION DE MADAME AMANDINE BORNECK, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, ET INSTALLATION DE MADAME NADINE HERRMANN

M. le Maire : Par courrier réceptionné en mairie le 27 janvier 2022, Madame Amandine BORNECK a fait part de sa démission de son mandat de conseillère municipale. Il s'avère donc nécessaire de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller. Compte tenu de sa position de suivante inscrite sur la liste « Ensemble Dole 2020 », Madame Nadine HERRMANN prendra place au sein du Conseil Municipal.

Il vous est donc proposé :

- de prendre acte de la démission de Madame Amandine BORNECK ;
- de valider l'installation de Madame Nadine HERRMANN, dans les commissions et organismes où siégeait Madame Amandine BORNECK, à savoir :
 - o la commission « Aménagement et Urbanisme » ;
 - o la commission « Transition Écologique » ;
 - o la commission de réforme en tant que suppléante.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?

Mme HERRMANN : Je vous remercie. Je voulais dire quelques mots. Bonsoir à toutes et à tous. Je rejoins cette assemblée à la suite d'Amandine BORNECK, dont je salue l'investissement. J'arrive en cours de mandat. Il faudra donc me familiariser avec le fonctionnement de cette instance et connaître les dossiers. Je suis contente de rejoindre le Conseil Municipal et je vais m'investir pleinement dans mon rôle d'élue et porter les convictions qui m'animent. Je voudrais formuler un

souhait en rejoignant cette instance : qu'elle soit réellement le lieu où vit le débat démocratique. En effet, il est souvent difficile, pour les élus de la gauche et de l'écologie que nous sommes, d'y faire entendre notre voix. Pourtant, c'est ici que se trouve le cœur de la démocratie de la commune. Chacun d'entre nous, quelle que soit sa place, sa sensibilité politique, s'applique à travailler pour l'intérêt général. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame HERRMANN. Il va falloir que je m'y fasse aussi moi-même. Merci de votre intervention. Je vous souhaite, malgré les difficultés d'un élu dans un Conseil Municipal, dans l'opposition et parfois dans la majorité, tout n'étant pas toujours simple, de vous épanouir pleinement au sein de cette assemblée dans votre fonction qui n'est pas non plus facile dans l'opposition. Comme je le dis souvent à vos collègues, j'ai été à votre place pendant six ans, je sais ce que c'est. Je comprends parfois l'agacement des débats, des polémiques, un mécontentement en tant qu'élus de l'opposition sur certains dossiers ou rapports.

Néanmoins, c'est ainsi que vit la démocratie dans le débat, toujours dans le respect de la confrontation d'idées dans un climat qui n'est pas toujours simple depuis un bon moment, de faire vivre le débat et les idées. Nous le voyons actuellement dans un temps démocratique majeur pour notre pays et qui, malheureusement, ne s'exprime que bien peu, ce qui m'inquiète fortement sur la suite des mois à venir. Bienvenue et bon courage. Nous prenons donc acte de votre installation. Il n'y a pas de vote. En revanche, nous validons votre nomination dans les commissions. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Ce rapport est donc adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la démission de Madame Amandine BORNECK et valide l'installation de Madame Nadine HERRMANN dans les commissions et organismes cités.

Nous passons au rapport n° 2. La parole est à Maryline MIRAT.

RAPPORT N° 2 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MJC DE DOLE

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire. Des délégués de l'assemblée municipale ont été désignés au sein du Conseil d'Administration de la MJC par délibération du 2 juin 2020. À la suite d'une modification des statuts de l'association le 1^{er} avril 2021, il convient de réviser cette délibération en désignant un membre de droit et trois membres associés. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de désigner les délégués de l'Assemblée Municipale qui représenteront la Ville au sein de la MJC de Dole.

M. le Maire : Merci, Maryline, pour ce rapport. Je vous propose, étant donné ces modifications de statuts, de constituer la liste suivante. Je vous propose de désigner Jean-Philippe LEFÈVRE en tant que membre de droit représentant le Maire, et pour les trois postes de délégués de l'assemblée municipale au sein de la MJC, Maryline MIRAT, Alexandre DOUZENEL et Hervé PRAT. Deux élus sortent du Conseil d'Administration et trois restent, en l'occurrence les trois que j'ai proposés. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix la liste proposée. Le tout se fera sans bulletin secret, sauf si quelqu'un le demande. S'il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désignation des personnes ci-dessus comme représentants de la Ville de Dole au sein du Conseil d'Administration de la MJC de Dole.

Nous passons au rapport n° 3. La parole est à Alexandre DOUZENEL.

RAPPORT N° 3 : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

M. DOUZENEL : Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement des subventions suivantes aux associations pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles à intervenir.

Il s'agit des subventions pour :

- l'Association Nationale des Parachutistes à hauteur de 200 euros ;
- le Jura Dolois Cyclisme à hauteur de 800 euros ;

- la Société des Amis de Pasteur à hauteur de 8 000 euros dans le cadre de la participation au bicentenaire de la naissance de Louis PASTEUR ;
- le Comité des Fêtes à hauteur de 25 000 euros.

M. le Maire : Merci. Nous aurons régulièrement tout au long de l'année des attributions de subventions aux associations, j'ai presque envie de dire « comme d'habitude », mais nous en avons passé un peu moins en décembre dernier, alors qu'habituellement, nous en passons toute une liste au budget. Nous en avons eu un peu moins cette année, des projets n'étant pas prêts pour certaines associations. Nous le ferons donc progressivement au fil des Conseils Municipaux de l'année 2022.

Je voudrais simplement, au titre des subventions citées ce soir, citer une particulière et exceptionnelle, à savoir celle à la Société des Amis de Pasteur dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Louis PASTEUR. Cette subvention n'est habituellement pas attribuée particulièrement à cette hauteur, mais l'association a un certain nombre de dépenses importantes dans le cadre des différentes manifestations qu'elle organisera de façon complémentaire à celles de la Ville de Dole, de la Ville d'Arbois, ou encore de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Terre de Louis Pasteur. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement de subventions aux associations ci-dessus pour l'année 2022.

Nous passons au rapport n° 4. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 4 : CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE, LA VILLE DE DOLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), de créer un Comité Social Territorial compétent pour tous les agents desdites collectivités à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents. Les effectifs des trois collectivités le permettent et les organisations syndicales, actuellement représentées au Comité Technique, ont été consultées et celles-ci n'ont émis aucune opposition à la mise en place d'un Comité Social Territorial. Cette instance sera mise en place à l'issue du renouvellement général des instances de la fonction publique lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de rattacher les agents de la Ville de Dole au Comité Social Territorial unique placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétent pour tous les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du CCAS ;
- de fixer le nombre de sièges pour ce Comité Social Territorial commun à six.

M. le Maire : Merci, Madame MANGIN, pour ce rapport qui passera aussi en Conseil Communautaire concernant des dispositions législatives que, naturellement, nous mettons en place selon les textes votés. Il y aura donc un seul Comité. Celui-ci réunira ce que l'on appelait précédemment le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le nombre de membres est fixé à six, comme évoqué dans la délibération. Bien évidemment, ceci a nécessité un certain nombre de réunions de travail et d'échanges préalables. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?

Je rappelle qu'il y aura des élections professionnelles en décembre prochain. Dans l'ensemble de la fonction publique pour cette fonction publique territoriale ici, au sein de notre personnel de la Ville et de l'Agglomération, aura donc lieu un temps démocratique important. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le Centre Communal d'Action Sociale.

Nous passons au rapport suivant. La parole est à Isabelle MANGIN pour expliquer la nature de ce rapport.

RAPPORT N° 5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme MANGIN : Cette modification fait suite à l'adhésion de la Ville de Dole aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1er janvier 2022 et au transfert de plein droit des agents municipaux à compter de cette même date.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de supprimer les postes correspondants listés sur votre notice ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs.

Nous passons au rapport suivant. La parole est à Monsieur GERMOND.

RAPPORT N° 6 : VENTE DE BIENS AUX ENCHÈRES

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros. Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider, suite à une vente aux enchères, les biens suivants dont le prix final excède le seuil de 4 600 euros :
 - o une Polybenne pour un montant final de 9 105 euros ;
 - o une Balayeuse pour un montant final de 5 674 euros ;
 - o un Master benne LOG pour un montant final de 5 030 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire : Merci. Pourquoi passe-t-on cela en Conseil Municipal ? Tout simplement parce que, comme cela l'a été évoqué, au-delà de 4 600 euros, cela doit être validé par le Conseil Municipal. Lorsque c'est inférieur à 4 600 euros, ce n'est pas nécessaire. Étant donné que nous avons vendu à un prix plus intéressant que 4 600 euros pour ces trois équipements, nous validons en Conseil Municipal. Y a-t-il des commentaires, des observations ou des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de biens aux enchères.

Nous passons au rapport suivant. La parole est à Madame MARCHAND.

RAPPORT N° 7 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION « DONNONS DES ELLES AU VÉLO »

Mme MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. L'association « Donnons des Elles au vélo » est un groupe de 9 jeunes femmes cyclistes de niveau amateur qui réalisent les mêmes étapes que le Tour de France un jour avant le peloton masculin afin de promouvoir le cyclisme féminin à travers la France en agissant en amont et à J-1 de l'épreuve masculine. Il s'agit de la 8^e édition et depuis cette année, elle est labellisée par Amaury Sport Organisation (ASO) : « L'Avenir à vélo par le Tour de France ». Pour l'édition 2022, l'association sera de passage à Dole le vendredi 8 juillet avec un départ prévu à 8 heures 30. Pour mener à bien son objectif, l'association sollicite une aide financière, tout en proposant une visibilité de leur action via leurs supports de communication.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 euros à l'association « Donnons des Elles au vélo », pour l'organisation de leur 8^e étape Dole/Lausanne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi de subvention ci-annexée.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous vous donnons donc rendez-vous la veille du départ du Tour de France masculin sur Dole, c'est-à-dire le 8 juillet, veille du 9 juillet, pour cette étape qui suit le parcours

du Tour de France par ces neuf jeunes femmes cyclistes. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention de 1 000 euros à l'association « Donnons des Elles au vélo », pour l'organisation de leur 8^e étape Dole/Lausanne.

Nous passons au rapport suivant. La parole est à Monsieur LEFÈVRE.

RAPPORT N° 8 : LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE : DEMANDE DE SUBVENTION 2022 À LA DRAC DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

M. LEFÈVRE : *Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, chers collègues. Depuis 1992, la Ville de Dole est membre signataire d'une convention « Ville d'Art et d'Histoire ». Nous sommes cette année dans une phase de renégociation avec l'État, ce qui ne devrait pas poser de problème majeur. En tout cas, un bilan des actions patrimoniales a été engagé depuis ces dix dernières années, et un rapport sera remis à l'État. Il n'empêche qu'à ce titre, nous continuons toujours nos actions. La Ville sollicite chaque année une subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 18 000 euros pour les actions menées par le service Animation du Patrimoine.*

Cette année, il y aura une sorte de spot sur le 19^e siècle, ce qui est un peu compréhensible avec la rénovation du théâtre municipal. Il y aura notamment cet été une exposition historique sur le 19^e siècle qui conclura une saga que nous avons commencée avec une exposition sur le 16^e siècle il y a déjà quelques années. J'en profite d'ailleurs pour dire qu'à l'occasion de cette exposition, l'ensemble des fonds modernes des Archives Municipales ont été retravaillés, mis en valeur et ils continuent à l'être. Je souligne ce travail assez remarquable. Cela étant, les historiens comme moi comprendront tout l'intérêt que l'on peut y trouver. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de solliciter la participation financière de la DRAC de Bourgogne Franche-Comté pour les actions menées dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire à hauteur de 18 000 euros.

M. le Maire : *Merci. Il s'agit d'un label important qu'il nous faut préserver étant donné notre patrimoine et notre histoire locale. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subvention 2022 à la DRAC de Bourgogne Franche-Comté pour les actions menées dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire.

Nous passons au rapport n° 9. La parole est à Monsieur LEFÈVRE.

RAPPORT N° 9 : PLAN DE FINANCEMENT DE L'EXPOSITION « PRENDRE SOIN » AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

M. LEFÈVRE : *Merci. Dans le cadre du bicentenaire de la naissance de PASTEUR, la conservatrice du Musée nous a proposé une exposition originale où la santé et le corps serviront de sujet aux artistes. Cette exposition est suffisamment importante pour qu'elle ait intéressé le ministère de la Culture pour lui délivrer le label « exposition d'intérêt national ». Il existe très peu d'expositions d'intérêt national en France. Il y en a une petite dizaine en général par an, même si aujourd'hui ce label est toujours délivré au niveau national, mais financé au niveau des DRAC. Lorsque la Centrale le finançait, les fonds étaient beaucoup plus importants qu'aujourd'hui dans les DRAC, mais c'est ainsi. Cette exposition aura donc lieu du 14 octobre 2022 au 12 mars 2023.*

Le plan de financement vous a été soumis pour 108 750 euros, avec une demande de subvention :

- du Conseil Départemental à hauteur de 20 000 euros ;
- du Conseil Régional à hauteur de 21 750 euros ;
- de la DRAC à hauteur de 25 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel pour l'organisation de cette exposition ;
- de solliciter les participations financières auprès des partenaires institutionnels aux taux les plus élevés.

M. le Maire : *Merci pour ce rapport. Il faut remercier aussi l'ensemble des équipes qui ont travaillé pour pouvoir obtenir ce label « exposition d'intérêt national ». C'est toujours un honneur. Cela*

représente aussi des coûts, mais des partenaires se mobilisent de ce point de vue. Dans un contexte de célébration du bicentenaire de la naissance de PASTEUR, c'est une belle opportunité que notre Musée puisse concourir à ce bicentenaire sur une thématique citée avec cette exposition « Prendre soin ». Je crois que la dernière fois que nous avons eu une exposition d'intérêt national, c'était celle sur Jules ADLER.

M. LEFÈVRE : Sur les dix ou quinze dernières années, je pense que nous avons eu ADLER et nous avons eu également la première rétrospective sur la figuration narrative qui avait eu aussi le label d'intérêt national.

M. le Maire : Je vous donne donc rendez-vous en octobre 2022 jusqu'en mars 2023 pour cette exposition avec l'ensemble de celles et ceux qui pourront et qui voudront profiter, dans le programme des célébrations de PASTEUR, de cette exposition aux côtés des équipes du musée, des bénévoles et de l'Association des Amis du Musée. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'exposition « Prendre Soins » au Musée des Beaux-arts de Dole.

Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Madame JEANNET.

RAPPORT N° 10 : AJUSTEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Cette notice va permettre d'ajuster la carte scolaire au niveau des effectifs entre les écoles maternelles Saint-Exupéry et Sorbiers, tout simplement parce qu'aujourd'hui, nous avons des effectifs très importants sur l'école des Sorbiers et beaucoup plus légers sur l'école Saint-Exupéry. Sur la carte qui s'affiche, le trait rouge représente l'ancienne délimitation des rues. Nous allons repartir sur le trait noir, ce qui fait que les enfants qui habitent rue du Dauphiné, rue Georges Guynemer, rue du Maréchal Leclerc et avenue du Maréchal Foch seront maintenant orientés sur l'école Saint-Exupéry, ce qui nous permettra de rééquilibrer nos effectifs. Cette modification qui vous est proposée reste quand même un enjeu important pour les secteurs. Il vous est proposé cet ajustement de la sectorisation à compter de la rentrée de septembre 2022.

M. le Maire : Merci pour cet ajustement. Nous en avons déjà fait un aussi dans le secteur Rochebelle/Landon il y a peu de temps. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ajustement de la sectorisation à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Nous passons au rapport n° 11. La parole est à Monsieur REBILLARD.

RAPPORT N° 11 : BILAN FONCIER 2021

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent. Ainsi, en 2021, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur 28 dossiers fonciers, dont :

- 8 acquisitions ;
- 12 cessions ;
- 2 échanges ;
- 1 désaffectation et déclassement du domaine public ;
- 5 modificatifs de dossier déjà délibéré auparavant.

À ce jour six dossiers ont été régularisés par acte authentique.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan foncier 2021.

M. le Maire : Vous avez en annexe l'ensemble des ventes, c'est-à-dire les cessions effectuées en 2021 et les acquisitions, ce que nous avons acheté. Je retiendrai surtout dans les acquisitions un terrain à côté de l'entreprise S3 qui nous a permis de maîtriser cette bande de terrain dans la zone

portuaire. C'est important pour les futures liaisons entre la voie Grévy et le futur parc urbain de la Rive gauche. Dans les cessions, vous avez également la vente des bâtiments de l'Industrie Doloise de Micro-Mécanique (IDMM) rue Jeanrenaud qui était propriété de la Ville jusque-là. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce bilan foncier 2021 ? Je n'en vois pas. Ce rapport ne donne pas lieu à vote. C'est une prise d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du bilan foncier 2021.

Nous passons au rapport n° 12. La parole est à Madame GRUET.

RAPPORT N° 12 : ACQUISITION DE LOCAUX À COOP'AGIR - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Mme GRUET : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur l'acquisition de locaux à COOP'AGIR au prix de 90 000 euros, il s'avère que c'est une erreur de retranscription des échanges intervenus : il y avait lieu de donner une valeur d'achat de 100 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à COOP'AGIR du lot n° 1, ainsi que des 500 millièmes des parties communes de la copropriété sise 8 rue de la Monnaie à Dole, cadastrée section BI n° 128 et 129, moyennant le prix de 100 000 euros net vendeur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Voilà pour ce rapport sur le bâtiment COOP'AGIR rue de la Monnaie. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération modificative quant à l'acquisition de locaux à COOP'AGIR.

Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Monsieur REBILLARD.

RAPPORT N° 13 : ACQUISITION DE TERRAIN À LA SAS NB IMMOBILIER

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. Suite à la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Maître Claire-Lise LOCURCIO en décembre 2021 pour les parcelles AN 262 et 385, la collectivité a informé la SAS NB IMMOBILIER, par le biais du notaire, de son intérêt pour l'acquisition de la parcelle AN 262 d'une surface de 7 mètres carrés. En effet, celle-ci est située sur le domaine public et donc utilisée par tous les riverains de la rue des Nouvelles. Cette transaction permettrait d'effacer cette discordance en classant dans le domaine public la parcelle AN 262.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à la SAS NB IMMOBILIER de la parcelle AN 262 d'une surface de 7 mètres carrés, moyennant l'euro symbolique ;
- de préciser son classement dans le domaine public de la Ville lorsque celle-ci sera acquise ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci pour ce rapport sur cette forme de régularisation permettant d'ajuster la situation foncière pour un riverain. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrain à la SAS NB IMMOBILIER.

Nous passons au rapport suivant. La parole est à Monsieur GERMOND.

RAPPORT N° 14 : ACQUISITION D'UN ENSEMBLE BÂTI AUX CONSORTS CHARTIER

M. GERMOND : Les Consorts CHARTIER, propriétaires dans le cadre de la succession du Café des Sports situé 12 chemin Victor et Georges Thevenot à Dole ont fait part à la collectivité de leur souhait de vendre ce bâtiment. Cette acquisition par la Ville interviendrait dans la continuité de sa

politique active de maîtrise foncière dans ce périmètre, dont la vocation sportive et touristique doit être renforcée par un aménagement global et coordonné dans le respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition aux Consorts CHARTIER de l'ensemble bâti cadastré BX 43 sis 12 chemin Victor et Georges Thevenot à Dole ainsi que la licence 4 attachée à l'établissement ;
- de préciser que cette acquisition est acceptée au prix de 80 000 euros net vendeur pour le bâtiment et 12 000 euros pour la licence 4 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci, Monsieur GERMOND, pour ce rapport. Je pense que tout le monde a identifié ce Café des Sports tenu encore il y a quelque temps, pour maintenir sa licence, par Monsieur CHARTIER qui nous a quittés. Nous estimions qu'il était assez pertinent que la collectivité maîtrise ce secteur à côté des vestiaires Chartier utilisés par le rugby, qui seront démolis probablement l'année prochaine. Nous essaierons de mettre cela au budget avec ceux du Pasquier. Nous ferons un tir groupé pour des bâtiments qui sont dans un état de dégradation avancé. Vous avez à côté, ce café, cette habitation que nous maintiendrons et que nous tenterons de faire vivre par un éventuel porteur de projets dans un secteur assez touristique qui dessert aussi le camping par la rue Thevenot, la voie Grévy, la véloroute. C'est donc un ensemble permettant d'imaginer une activité dans la même teneur que le faisait Monsieur CHARTIER.

Vous avez eu connaissance du prix par ce rapport. Celui des Domaines est à 90 000 euros, nous achetons à 80 000 euros, avec l'achat de la licence. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition aux Consorts CHARTIER de l'ensemble bâti ainsi que la licence 4 attachée à l'établissement.

Nous passons au rapport n° 15. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 15 : CESSION DE TERRAIN À MONSIEUR PATRICE BESANÇON

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de son évolution professionnelle, Monsieur Patrice BESANÇON, fondateur de l'entreprise IDMM, a créé et implanté en 2020 rue Monge, la société SP PISCINE. Aujourd'hui, il souhaite se développer dans la construction modulaire. Dans cet objectif, il est en cours d'acquisition de la Miroiterie GRZELCZYK située rue Buffon. Aussi, il a fait part à la collectivité de son intérêt pour la parcelle AH 70 (entourée d'un rectangle rouge) d'une superficie de 903 mètres carrés contigus à la parcelle de la Miroiterie GRZELCZYK qui lui donnerait une meilleure maîtrise foncière.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à Monsieur Patrice BESANÇON de la parcelle AH 70 sise rue Buffon d'une superficie de 903 mètres carrés, pour un montant de 40 euros du mètre carré HT soit 36 120 euros HT ;
- de préciser que toute personne physique ou morale pourra se substituer à Monsieur Patrice BESANÇON, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci, Philippe, pour ce rapport. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur Patrice BESANÇON.

Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Monsieur MBITEL.

RAPPORT N° 16 : CESSION DU CHÂTEAU DE CRISSEY À MONSIEUR MICKAËL THIAVILLE

M. MBITEL : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vais pouvoir vous présenter cette délibération qui, j'espère, ouvrira un nouveau chapitre dans l'histoire du château de Crissey. La Ville est propriétaire du château de Crissey depuis 1937. La propriété s'étendait alors sur plus de 10 hectares, et la Ville envisageait d'y installer une maison de retraite et des terrains de sports. Seul le deuxième objectif a été atteint. Après diverses occupations, la Ville a pris la décision en fin d'année 2007 de vendre l'ensemble composé aujourd'hui d'un tènement foncier indissociable du château d'environ 19 500 mètres carrés comprenant le château, la maison du gardien, la maison du jardinier ainsi que l'ancienne chapelle. Ces quatre bâtiments nécessitent une réhabilitation lourde et onéreuse.

En septembre 2021, Monsieur Mickaël THIAVILLE a fait part de son intérêt pour cet ensemble, afin d'y installer les bureaux de sa société et de réhabiliter la maison « du jardinier » en logements. Ainsi, les parties se sont entendues sur une cession du château et de ses dépendances au prix de 275 000 euros. Il serait également prévu la vente du centre aéré de Crissey au prix de 240 000 euros avec la signature d'une promesse unilatérale de vente au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE pour une durée fixée dans le temps sur une période courant jusqu'à septembre 2025.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à Monsieur THIAVILLE, ou à toute société le représentant, du château de Crissey et de ses dépendances (maison du jardinier, maison du gardien et ancienne chapelle mortuaire) cadastrés section AB 189, 192 p, 161 p et 83 pour une superficie totale d'environ 19 500 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre, pour la somme de 275 000 euros ;
- de préciser que toute personne physique ou morale pourra se substituer à Monsieur Mickaël THIAVILLE, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales ;
- d'approuver la signature d'une promesse unilatérale de vente exclusive du centre aéré de Crissey au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE pour une durée de validité fixée au 30 septembre 2025 au prix de 240 000 euros ;
- de préciser la constitution de servitudes de tréfonds au profit de la Ville sur les parcelles AB 189 et 192 pour les réseaux existants d'assainissement collectif et d'eau potable, et au profit de concessionnaires pour les réseaux secs existants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent ;
- de prendre acte que l'acquéreur s'engage à signer l'acte notarié pour le château et ses dépendances au plus tard le 14 septembre 2022 étant entendu que si cette condition n'était pas satisfaite, la collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre, cette potentielle renonciation portant tant sur le château et ses dépendances que sur le centre aéré.

M. le Maire : Merci pour ce rapport. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Monsieur GOMET souhaite intervenir.

M. GOMET : Merci. C'est vrai que depuis le temps que nous voyons ce bâtiment muré, en décrépitude, on se dit que c'est peut-être une bonne chose qu'il soit vendu et réhabilité. Ma question portait plus la partie concernant le centre aéré. J'ai compris que la Ville le possédait, mais qu'elle n'en avait pas forcément l'usage. Je pense en particulier à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je voulais savoir s'il y avait déjà eu une alternative prévue dans le cadre d'une vente concernant l'accueil de loisirs.

M. le Maire : Monsieur GOMET, merci de cette question fort pertinente. Il y a plusieurs choses. D'abord, nous pouvons espérer que cela aille au bout. Mohamed MBITEL a eu toute la pertinence d'espérer. Restons prudents, parce qu'ici au sein de cette assemblée, au moins une, si ce n'est plusieurs ventes ont été décidées ces dernières années sans que les choses aillent au bout. Je me souviens que lorsque je suis rentré au Conseil Municipal il y a 14 ans, c'était le premier sujet de la commission « Urbanisme », et cela faisait déjà quelques mois que ce sujet de la vente du château était évoqué. J'espère et je pense que les choses se feront, parce que nous avons affaire à quelqu'un de local, premier élément. Espérons que les choses iront à leur terme entre le moment du vote du Conseil Municipal, la signature du compromis de vente, et la signature de la vente.

Procéder en deux temps était aussi pour nous particulièrement précieux. D'abord, l'ensemble des bâtiments extrascolaires gérés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et propriété de la Ville présentent aussi un caractère progressif de dégradation au fur et à mesure des années. La

vente de l'ensemble, qui a souvent été une condition, à un certain nombre de potentiels acquéreurs, un certain nombre, mais extrêmement peu, nécessite d'avoir une alternative pour ce centre extrascolaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. À ce titre, l'alternative est, sur le site du projet de rénovation et d'agrandissement de l'école de la Bedugue, d'avoir aussi le centre péri et extrascolaire dans le même bâtiment de manière à gérer cette question. Nous avons donc l'alternative.

Maintenant, il restait à pouvoir accorder les calendriers entre les souhaits de l'acquéreur et ceux de la municipalité en lien avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de manière à ce que nous ne soyons pas dépourvus, à un moment donné, dans ce calendrier, de locaux pour accueillir les jeunes dans le bâtiment périscolaire. Comme vous le savez, la rénovation et l'agrandissement de l'école de la Bedugue sont prévus d'ici 2024. Nous avons pris – vous pouvez le voir dans la délibération – une marge supplémentaire de sécurité d'une année (septembre 2025) en cas de difficulté, de retard de travaux.

Ce calendrier a pu convenir à l'acquéreur. D'où le fait d'avoir deux acquisitions à des prix bien ciblés pour chaque entité et un calendrier, de ce point de vue, qui permet de ne pas être en difficulté sur la gestion de l'extrascolaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession du château de Crissey à Monsieur Mickaël THIAVILLE.

Nous passons au rapport suivant, toujours en lien avec le rapport que nous venons d'approuver. La parole est à Isabelle GIROD.

RAPPORT N° 17 : CESSIION DE TERRAIN À LA COMMUNE DE CRISSEY

Mme GIROD : Merci, Monsieur le Maire. La parcelle AB 169 d'une surface de 1 324 mètres carrés située sur la Commune de Crissey est propriété de la Ville et permet l'accès au château de Crissey, au centre aéré, ainsi qu'un accès technique à l'Aquaparc Isis et diverses installations sportives. Compte tenu des caractéristiques de la voie qu'elle supporte et de la diversité des unités foncières desservies qui va s'accroître avec la cession du château de Crissey, il a été convenu après échange avec la commune de Crissey que la parcelle AB 169 pouvait logiquement être cédée à l'euro symbolique à la commune de Crissey afin que celle-ci procède à son classement dans le domaine public dans le but de desservir dans les meilleures conditions les diverses propriétés riveraines.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à la commune de Crissey de la parcelle AB 169 d'une superficie de 1 324 mètres carrés moyennant l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci, Madame GIROD. Il s'agit de la voie d'accès à cette propriété sur la commune de Crissey. C'est donc un accord avec la commune de Crissey pour l'accès à cette propriété. J'ajoute un point quand même. Je ne l'ai pas cité dans le rapport précédent, mais s'agissant de l'accès au château de Crissey, la vente du château se fait au-delà du prix des Domaines, prix qui n'a cessé de baisser au fur et à mesure des années compte tenu de la dégradation du château qui ne trouvait pas acquéreur. C'est vrai que l'on peut se dire qu'un château à ce prix-là, cela ne fait pas beaucoup. Imaginez aussi tous les travaux à faire dans cette demeure, qui sont extrêmement importants.

Il est au-delà de cette vente des prix pratiqués lors des ventes précédentes qui n'ont pas abouti. Je tenais à le dire, car moi aussi, j'aurais voulu que nous puissions vendre le château plus cher étant donné son environnement extrêmement sympathique. Cela étant, les acquéreurs ne se présentaient pas tous les matins à mon bureau, loin de là. Y a-t-il des observations ?

M. HAMDAOUI : Je ne m'oppose pas à la cession du terrain, mais je ne comprends pas pourquoi la commune de Crissey l'achète, parce qu'à l'avenir, elle devra entretenir cette voie puisqu'elle est dans le domaine public.

M. le Maire : Tout à fait, mais la différence qu'a comprise la commune est que nous étions sur une voirie d'accès d'un propriétaire privé et non plus d'un ensemble appartenant à une autre collectivité. Cela permet donc d'avoir un chemin d'accès dans les voiries publiques de la commune de Crissey, puisque nous sommes, je le rappelle, sur une propriété jusque-là de la Ville de Dole,

mais sur la commune de Crissey. Étant donné que c'est le chemin d'accès à une propriété d'un privé, il est normal que la commune prenne possession du chemin d'accès. Cela étant, on aurait pu imaginer que la commune dise « non ». Jean-Michel REBILLARD est allé discuter avec le maire de la commune de Crissey. Il n'y a pas d'ambiguïté de leur côté.

Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession d'un terrain à la commune de Crissey.

Nous passons au rapport n° 18. La parole est à Madame ANTOINE.

RAPPORT N° 18 : CESSION D'UN TÈNEMENT FONCIER À NEXITY

Mme ANTOINE : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des seniors dans leur parcours résidentiel, la Ville peut compter sur deux résidences : « Les Paters » et « Le Val d'Amour ». En complément, un troisième équipement de niveau haut de gamme pourrait s'implanter sur la Ville, avec au total 112 logements indépendants, du T1 au T3, avec une offre de service « à la carte » et des loyers entre 850 et 1 900 euros selon les options, ainsi qu'une offre d'accession à la propriété. Ainsi, à la suite de divers contacts entretenus avec les représentants de NEXITY, un accord a été trouvé sur l'unité foncière dite « REXEL SNDR » située avenue Léon Jouhaux et s'étendant jusqu'à l'avenue Georges Pompidou.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à NEXITY, ou à toute personne morale ou physique s'y substituant, des parcelles cadastrées section BM 176, 593, 594, 595 et 597 sises avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou pour une superficie totale de 7 551 mètres carrés, moyennant le prix de 670 000 euros ;
- de prendre acte que l'acquéreur s'engage à déposer une demande de permis de construire avant le 14 décembre 2022 et à signer l'acte de vente au plus tard le 14 août 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci, Madame ANTOINE, sur ce rapport concernant ce tènement que nous avons acheté il y a quelques années, là où se tenaient l'entreprise SNDR, puis dans un second temps l'entreprise REXEL. Il a vite été envisagé, comme vous le savez peut-être, l'emplacement d'un nouveau commissariat, mais ne voyant rien venir, je pense qu'il était fort utile que nous puissions, face à la dépense de l'achat de ces deux tènements fonciers des bâtiments, avoir un projet alternatif. Ce projet alternatif devait concourir à une politique globale, en l'occurrence pour les seniors, sur un type de résidence qui n'existe pas, sur lequel il y a une demande dans un plan global sur le sujet de manière à avoir une offre en termes d'hébergement seniors différenciée, aussi bien dans les types de logements que sur les moyens financiers engagés dans ces hébergements pour les personnes sur Dole.

Je ne vais pas revenir sur le Plan Seniors en lui-même, mais il nous faut aujourd'hui délibérer pour la vente de cet ensemble qui pourra, d'ici probablement un an, être définitivement cédé au groupe NEXITY, être démolit, selon les règles naturellement en vigueur, reconstruit, et participer à l'embellissement de ce secteur Pompidou Jouhaux. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?

M. DRUET : Merci, Monsieur le Maire. J'avais deux remarques concernant ce rapport, des demandes complémentaires, notamment sur l'avenir du commissariat, puisque vous en avez parlé. Ce terrain intéressait potentiellement l'État pour le mettre ici. Nous voyons qu'il y a eu un désintérêt de l'État par rapport à ce foncier. Avez-vous des pistes de votre côté quant à un autre emplacement ? Quel est l'avenir de notre commissariat à Dole ? Avez-vous des éléments complémentaires par rapport au dernier débat que nous avons eu en Conseil Municipal ?

Deuxièmement, vous ne vouliez pas revenir sur le Plan Seniors, mais je pense que c'est important aussi d'en discuter en Conseil Municipal. Nous avons eu un débat en Conseil d'Administration du CCAS. Vous avez dit en réunion que ce n'était pas forcément le lieu pour parler de politique. Alors, autant en parler ici. Je trouve que c'était aussi le moment de pouvoir en parler, n'ayant pas vu de présentation du Plan Seniors en plus de ce que vous avez déjà communiqué au sein de ce Conseil Municipal. Dans le support des présentations que vous nous aviez présenté, aujourd'hui, à Dole, nous avons 2 951 personnes de plus de 75 ans. Un Dolois sur deux de plus de 75 ans vit seul, 8,6 % des personnes de plus de 75 ans sont en établissement, dont 79 % sont des femmes. Selon les

prévisions de l'INSEE, en 2050, sur le département du Jura, un habitant sur cinq aura plus de 75 ans, contre un sur dix actuellement.

Dans votre Plan Seniors, vous avez parlé d'immobilier, mais j'aurais aimé aussi qu'il y ait une communication par exemple sur l'anticipation de cette situation du vieillissement de la population. Quelle vision peut-on avoir sur du long terme concernant le vieillissement de cette population ? Quelles actions pourrait-on mettre en place ? Comment faire pour poursuivre le maintien à domicile des seniors ? Comment garder cette réelle mixité sociale entre nos seniors ? C'est dommage, car le projet immobilier que vous nous présentez est sur du court terme, et nous aurions pu avoir des décisions politiques sur du moyen ou long terme.

Ensuite, s'agissant de votre projet de Plan Seniors, cela implique un des engagements de la Ville sur des résidences autonomie, même s'il y a eu la rénovation de la résidence autonomie des Paters. Cela étant, on perd quand même 30 logements par rapport à l'offre actuelle. Je trouve aussi dommage de se désengager au niveau des résidences autonomie du point de vue des logements. Nous avons également évoqué un autre point en CCAS par l'intermédiaire de mon collègue concernant le manque de communication aux résidents de la résidence autonomie du Val d'Amour par rapport à l'évolution en résidence « serenity » de ce bâtiment. Il aurait peut-être été intéressant de faire cette communication autrement, ce qui aurait peut-être évité des incompréhensions et une certaine anxiété des habitants. Aujourd'hui, certains habitants s'imaginent retrouver leur résidence autonomie du Val d'Amour dans deux ans après les travaux comme elle est actuellement, alors que ce ne sera pas totalement le cas.

Pour en venir à la délibération de ce soir, le projet immobilier Domitys par rapport au foncier est plutôt intéressant, mais je trouve que les loyers entre 850 et 1 900 euros sont élevés. Qui des Dolois ou des Grands Dolois pourront se permettre de payer des loyers aussi élevés ? Cela me paraît quand même vraiment important. Quel type de « clientèle » ou quel type de senior pourrait-on avoir des Dolois ? Seront-ils Dolois ou Grands Dolois ? Le cercle sera-t-il un peu plus large ? On aurait peut-être pu imaginer faire une mixité sociale en mettant des Dolois un peu moins aisés, ce qui aurait permis d'avoir une mixité sociale dans ce type de bâtiment. C'est donc un peu dommage.

C'est pour cela que notre groupe votera contre ce rapport, parce que pour nous, le Plan Seniors reste un projet immobilier et nous aurions préféré avoir une communication beaucoup plus ciblée sur d'autres thématiques que l'immobilier. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce rapport par principe. Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. S'agissant du commissariat – feu le commissariat –, je me suis déjà exprimé dans la presse. Je vais vous redire à peu près la même chose. À un moment donné, la Ville, c'est-à-dire les impôts des contribuables dolois, sur ce lieu, a permis l'achat de ce site. Après moult versions, propositions diverses, ce dossier n'aboutit pas. Comme vous le savez, ce n'est pas un problème politique, puisque nous avons vu, depuis ce dossier, quatre maires se succéder. Je crois qu'à un moment, nous avons quand même plus de 600 000 euros sortis sur ce site pour l'achat de l'ensemble. Cet argent ne sert à rien, puisque nous avons acheté un ensemble non utilisé. Cette vente va permettre non seulement de retrouver la dépense que nous avons faite pour acheter l'ensemble de ce site, et par ailleurs de faire aussi une petite marge, puisque nous vendons plus cher que ce que nous avons acheté.

Sur le commissariat, nous avons fait de nombreuses propositions depuis plusieurs années selon lesquelles il était possible que nous construisions, au titre de l'État, par la Société Publique Locale (SPL) Grand Dole Développement 39 (G2D39), que nous puissions permettre une location de la part de l'État, puisque ce n'était pas une vente. Nous avons travaillé avec un architecte local sur le sujet. Nous avons eu de très nombreux échanges, plusieurs localisations possibles. Nous avons rencontré le Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) plusieurs fois, cette instance s'occupant de l'immobilier pour la police. Il a manqué une volonté politique nationale sur ce sujet dans des temps compliqués financièrement, et nous le savons aussi pour l'État.

Cependant, force est de constater que les premiers dossiers sur un nouveau commissariat de police remontent à 2005 ou 2006. Nous avons à peu près fait le tour de la ville depuis en termes de localisation (Les Epenottes, le centre-ville, cours Clemenceau, Léon Jouhaux). Rien n'y a fait. Pour moi, ce dossier n'existe plus. Le commissariat actuel profite de rénovations progressives qui continueront dans l'amélioration des conditions de travail, d'accueil. Il a donc vocation à rester sur le site actuel. Maintenant, comme vous le savez, il y a aussi des débats nationaux. Ce ne sont que des débats. Un livre blanc de la sécurité intérieure est sorti il y a un an, avec des propositions,

notamment concernant le fait qu'il n'y ait plus de zone police dans certains départements ruraux comme le nôtre, par exemple.

Ceci est un livre blanc, ce n'est pas une politique gouvernementale. Je pense que s'il venait à y avoir une remise en question de la présence de la police, ce serait très probablement en fonction des orientations politiques de celles et ceux qui nous gouverneront dans les prochains mois. Vous savez que parallèlement, nous avons eu des effectifs que j'ai largement sollicités, qui n'ont fait que remettre à niveau celles et ceux qui étaient partis. Voilà sur ce sujet.

Sur le dossier du Plan Seniors, la politique senior est portée par le CCAS. Le débat a donc eu lieu au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Il a été présenté en amont de toute communication sur le sujet. J'entends vos arguments. Je rappelle quand même que si NEXITY, avec ses résidences Domitys, veut s'installer ici, à Dole, c'est bien naturellement parce qu'il y a une demande locale. Sinon, ils ne le feraient pas. C'est une demande locale, doloise, avec un certain nombre de personnes issues de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce n'est pas pour faire venir je ne sais qui de je ne sais où, puisqu'il y a un projet sur Dijon aujourd'hui et qu'une résidence à Besançon a été créée.

D'ailleurs, cela me permet de vous dire que la résidence à Besançon s'est montée quelles que soient finalement les tendances politiques de la Ville de Besançon. Vous voyez donc que nous ne sommes pas dans un débat idéologique sur le sujet. D'ailleurs, le Plan Seniors vise justement à avoir des propositions pour toutes et tous, quels que soient ses souhaits ou ses revenus. C'est toute la subtilité de ce Plan Seniors sur les questions d'hébergement. Lorsque vous dites que nous n'anticipons pas et que nous agissons à court terme, non, ce que nous faisons là, c'est justement pour le moyen et le long terme, parce que l'ensemble des projets que nous faisons ne sont pas là pour deux ans, mais pour 10, 20, 30, 40, voire 50 ans.

Justement, nous anticipons et nous nous projetons pour adapter notre ville au vieillissement. Par ailleurs, je rappelle que nous manquons d'hébergement pour celles et ceux qui ne veulent pas être dans une structure collective. Je pense notamment à de l'habitat inclusif de plain-pied, et c'est ce qui est aussi dans ce plan. Nous allons essayer de développer cette possibilité d'hébergement sur des secteurs où nous possédons du foncier. Nous allons en posséder dans le secteur Montiel avenue Juin, parce que le secteur s'y prête en termes de transport, de commerce, de service, pour que des personnes, parce que je songe aussi à ces personnes-là, qui souhaitent rester sur Dole et ne pas être en habitat collectif ne soient pas obligées de quitter la ville, parce qu'elles ont une maison peut-être importante avec beaucoup de foncier à gérer. Leurs conjoints sont parfois malheureusement décédés.

Aujourd'hui, les seules propositions existantes sont loin de Dole, notamment dans la plaine jurassienne. Nous devons donc aussi nous adapter à cela. C'est justement parce que nous regardons plus loin, à moyen et long terme, que nous faisons cette proposition. Je rappelle que nous avons mis d'autres services en place, notamment « Allô Seniors » pour informer, guider, renseigner les seniors sur la ville, dans un ensemble de politiques vis-à-vis de cette catégorie de la population. Je rappelle que nous avons pris l'engagement devant les Doloises et les Dolois en 2020 de pouvoir apporter un service de mobilité complémentaire. À ce titre, nous avons commencé à faire des réunions de travail avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) de transport pour voir si nous pourrions ajouter ce service dans le cœur de la DSP quel que soit d'ailleurs le portage de cette opération liée à la mobilité du transport public qui sera décidé jeudi soir en Conseil Communautaire.

Si ce n'est pas possible par l'Agglomération, ce que je peux aussi comprendre, la Ville de Dole trouvera des solutions pour faciliter cette mobilité uniquement pour la population senior de la ville. Un mandat dure six ans. Progressivement, nous déployons notre projet. Bien évidemment, les seniors en font partie. Je ne reviens pas sur les questions sur les Paters, le Val d'Amour, car nous ne serons pas d'accord. Nous avons adopté une méthode qui permettait non seulement de prendre à bras-le-corps le sujet de ce foyer qui ne permet pas de continuer son activité en tant que tel dans la situation actuelle. C'est courageux, nous le faisons, parce que bien évidemment, cela aurait pu être fait depuis bien longtemps.

Pour cela, il fallait que nous soyons prêts, car on ne demande pas à des personnes âgées de quitter un lieu de cette manière sans avoir des propositions d'accompagnement, y compris financiers, des propositions de relogement à proximité. Je crois qu'à un moment donné, la solution de facilité, c'est de ne rien faire et de laisser les personnes dans un bâtiment délabré. Il fallait donc prendre les décisions une fois que nous avions l'ensemble des paramètres. Je comprends que vous n'ayez pas la même vision ni la même réaction, mais je pense vraiment que nous avons fait ce qu'il fallait

pour justement, à un moment, une fois que nous sommes prêts, prendre les décisions. C'est certain qu'elles sont difficiles, mais c'est notre travail.

Nous remplissons donc notre mission telle que les Doloises et les Dolois nous ont chargés de le faire. J'en profite pour remercier l'ensemble des services quels qu'ils soient, y compris mon cabinet, sur ce dossier compliqué du foyer du Val d'Amour. Je remercie également Patricia ANTOINE qui mène ce sujet avec beaucoup de courage étant donné la complexité du dossier lorsque vous avez un bâtiment dans lequel habitent des personnes très âgées.

D'ailleurs, on ne peut pas venir, comme je le vois dans le débat public national, à juste titre, critiquer toutes ces structures privées qui ne font pas les efforts nécessaires vis-à-vis de nos seniors et dire qu'à Dole, on laisse des personnes pendant des années dans un foyer qui n'est plus adapté. Je ne critique pas, car avec le temps, le foyer s'abîme, comme toutes les pièces de nos maisons. C'est normal, mais à un moment donné, il faut avoir le courage de décider malgré les difficultés, et c'est ce que nous avons fait. Nous mettons aujourd'hui des moyens, y compris humains et financiers, pour accompagner les choses de la meilleure façon qu'il soit et pour transformer ce bâtiment toujours à destination des seniors, avec des modifications, pour que nous ayons un panel de propositions d'hébergement différencié.

Il serait particulièrement malvenu d'avoir une proposition d'hébergement très complète dans un domaine et de ne rien avoir dans un autre. C'est vraiment ce qui nous a inspirés pour avoir une proposition globale, mais aussi, et je le dis, pour avoir des propositions pour les personnes à faible revenu. Je rappelle aussi que nos foyers logements aujourd'hui ont des niveaux de loyers les plus faibles du Jura. D'autres communes en ont. Il y a des foyers logements, des résidences autonomie, et nous avons le niveau de loyer quasiment le plus faible. De plus, ils sont habilités à l'aide sociale dans un certain nombre de possibilités d'hébergement dans les deux secteurs. Je ne suis pas sûr que toutes les villes aient ce panel de propositions qui sera ouvert aux Doloises et aux Dolois à l'avenir.

D'autres choses viendront peut-être compléter, parce que nous ajusterons, toujours dans une vision de moyen et de long terme, les propositions sur ce sujet, parce que les choses bougent, évoluent. Nous réfléchissons également en lien avec le Conseil Départemental qui souhaite, par l'intermédiaire du Président Clément PERNOT, avoir des propositions d'habitats inclusifs pour seniors inférieurs à 1 000 euros. Si ce n'est pas une politique sociale, Monsieur DRUET, qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas facile. Je vais vous le dire sans polémique : il n'y a pas besoin d'être de gauche pour considérer que l'on doit pouvoir être capable de présenter un panel de logements quel que soit le niveau de revenu des personnes.

Nous y tenons particulièrement. Je sais que vous y êtes vigilant, et c'est tout à votre honneur, mais rassurez-vous, je n'irais pas jusqu'à vous donner quelques citations du débat présidentiel de 1974. Néanmoins, en tout état de cause, il est très important d'avoir ce panel de propositions quels que soient les revenus. Cette cession ce soir permet d'apporter aussi une résidence à celles et ceux qui ont peut-être plus de moyens et qui veulent quelque chose de complet. Sinon, que va-t-il se passer ? Ils partiront à Plombières-lès-Dijon, au centre-ville de Besançon, voire dans d'autres résidences déjà en réflexion, y compris dans le Jura. Je souhaite donc que celles et ceux, qui ont la possibilité d'aller dans ces résidences et qui sont dolois ou grands dolois, puissent avoir cette proposition.

Après, si nous ne proposons pas ce genre de possibilité, que se passera-t-il ? Les personnes quitteront la ville. Je ne veux pas que cette ville perde progressivement sa population, ce qui a été le cas pendant des années. L'inverse se produit aujourd'hui. Encore une fois, la diversité des propositions permet à chacun de se retrouver et de pouvoir se fixer sur la ville, ce qui est très important, toujours en ayant la vigilance que les propositions puissent se faire pour celles et ceux aussi qui ont des revenus bas. Ce serait très antagoniste et mal connaître cette ville que de penser que l'on ne peut avoir que ce type de résidence à Dole. Je crois que ce panel est globalement assez représentatif de l'image et du public senior de Dole. Y a-t-il d'autres questions ou interventions ?

M. GOMET : *J'ai bien compris, nous n'avons pas « le monopole du cœur », puisque vous y faisiez référence. J'imagine bien que vous êtes attentif à ce que d'une part, la population puisse se loger à un tarif accessible, d'autre part, qu'elle ne parte pas. Je ne pense pas que nous ayons une fuite des seniors à Dole. Ce n'est pas forcément le problème. Certes, il y a une vraie problématique du vieillissement de la population qu'il faut vraiment prendre en compte. Des chiffres ont été évoqués par mon collègue. Je pense malgré tout que l'on ne peut pas simplement tout mettre sur le privé ou sur d'autres tiers en disant qu'une étude de marché a été faite, le privé se basant là-dessus pour dire qu'il y a une demande.*

L'étude de marché sur Dole semble accréditer le fait qu'il faille s'y installer pour Domitys. Très bien, soit. Néanmoins, la politique du Conseil, c'est aussi de ne pas simplement se baser sur ces études, mais peut-être aussi de faire en sorte de favoriser la mixité sociale, la mixité intergénérationnelle, terme que l'on entend beaucoup dans ce Conseil Municipal. Je trouve que le compte n'y est pas. Nous aurons un bâtiment avec des loyers élevés, avec des résidences autonomie, un secteur avec une douzaine de logements de plain-pied, une quarantaine de logements qui devrait prendre place au niveau de l'actuel foyer du Val d'Amour. C'est bien, car il y en a pour toutes les bourses, pour tous les niveaux de dépendance, mais j'ai l'impression que les gens sont catégorisés, c'est-à-dire que c'est un bâtiment pour tel type de personnes avec telle dépendance et tel niveau financier.

Nous ne faisons peut-être pas de politique en CCAS, mais on peut en faire un peu en Conseil Municipal. C'est quand même le rôle aussi des élus de favoriser la mixité, qu'elle soit sociale ou intergénérationnelle. Nous pouvons nous appuyer sur des tiers. Pourquoi pas ? Je trouve pertinent que Grand Dole Habitat s'occupe des logements sociaux. On peut aussi s'appuyer sur le prix. Néanmoins, j'ai quand même le sentiment que l'on avait 600 000 euros bloqués par ce terrain, on est bien content de pouvoir retrouver notre mise, certes, mais cela ne fera pas une politique de Plan Seniors.

Vous avez parlé des foyers des Paters et du Val d'Amour. Je ne vais pas revenir sur le sujet. Nous avons eu un échange un peu vif en CCAS. Toutefois, j'ai noté vos propos. Vous avez dit que l'on ne pouvait pas communiquer sur le sujet tant que l'on n'était pas prêt. La question est : sommes-nous vraiment prêts ? La semaine dernière, nous attendions encore le travailleur social qui devait venir faire du cas par cas auprès des résidents. Il n'y a pas si longtemps, en Conseil de la Vie sociale, il a été évoqué le fait que les personnes étaient mal et qu'il fallait faire intervenir une psychologue. Les gens ont cinq mois maintenant pour se décider au foyer du Val d'Amour. Depuis 2016, l'agrandissement du foyer des Paters est établi.

Je ne dis pas que tout est planifié depuis 2016, parce que j'ai aussi l'impression qu'il y a beaucoup d'improvisation. Néanmoins, nous aurions peut-être pu penser à impliquer les gens, au moins leur montrer ce qui existait, quels étaient les travaux, à quoi allait ressembler le foyer des Paters plutôt que de les mettre au pied du mur en leur disant « vous devez vous positionner d'ici fin mai et vous ne serez plus là en fin d'année ». Quand j'entends que l'on est prêt, il y a encore un peu de chemin malgré tout, et les gens vont devoir se décider. Nous en sommes presque à dire « il faut se positionner maintenant, ce qui vous permettra de choisir votre logement ».

Les derniers arrivés sont les derniers servis, ce qui peut s'entendre d'une certaine manière, mais je pense que les personnes âgées ont quand même besoin d'un peu de temps pour se faire à l'idée de certaines choses, pour modifier leurs habitudes. Or la manière de faire est quand même assez cavalière. Je pourrais dire encore un certain nombre de choses, mais je pense que je vais m'arrêter là. Nous aurons d'autres délibérations pour en reparler, puisque, comme vous l'avez dit vous-même, le plan se divise en plusieurs étapes, notamment des ventes de terrains. Je pense que nous les reverrons d'ici là en Conseil Municipal. Je vous remercie.

M. le Maire : *Merci. Je ne sais pas qui n'est pas prêt, mais je suis sûr que vous travaillez trop vite votre dossier, car c'est en fin d'année et non dans cinq mois que les personnes devront trouver des solutions en fonction de l'accompagnement que l'on met en place.*

Madame ANTOINE, quelques mots.

Mme ANTOINE : *Je voudrais apporter quelques chiffres concrets. Premièrement, il y a 49 personnes au Val d'Amour, dont 43 à ce jour sont venues visiter les Paters, individuellement avec leur famille. On ne peut pas dire que les gens n'ont pas encore vu les lieux. Deuxièmement, nous avons à ce jour un travailleur social présent trois jours entiers sur le Val d'Amour, et un jour au CCAS. Il a commencé à constituer les dossiers. Le recrutement avance tout doucement. Nous espérons d'ici la fin de la semaine avoir avancé sur ce sujet. Par ailleurs, nous avons aussi trouvé un psychologue qui interviendra dans un premier temps sur des petits groupes de cinq à six personnes. Nous aurons sûrement certaines interventions individuelles.*

M. le Maire : *Merci de ces précisions. Je rappelle que nous leur avons demandé, ainsi qu'à leur famille, de pouvoir réfléchir déjà jusqu'à fin mai sur une proposition de relogement, avec la perspective de la fin d'année pour les dernières solutions que, bien sûr, nous prendrons individuellement en fonction des difficultés qu'elles pourront rencontrer. Je vais mettre aux voix ce rapport. Monsieur HAMDAOUI.*

M. HAMDAOUI : *Merci. La délibération concerne la vente d'un terrain. Pour moi, la vente d'un terrain est l'aboutissement de la réflexion qu'il y a eu sans doute sur la construction d'un plan, ce*

que vous appelez « Plan Seniors ». Où est ce Plan ? Je ne l'ai pas vu en Conseil Municipal. Vous dites que vous n'allez pas revenir dessus. Je suis désolé, mais c'est la première fois que nous discutons de ce Plan Seniors en Conseil Municipal. Si cette vente de terrain est l'aboutissement d'une réflexion, où sont les études ? Vous nous dites qu'il existe une demande globale. Où est l'étude qui le précise ? Où est l'étude qui dit qu'il faut mettre fin au foyer logement ? Où est l'étude qui dit qu'à la place du foyer logement, il faut des résidences autonomes ? Je voudrais bien voir cette étude.

Vous voyez très bien ce que je veux dire. Je parle du foyer du Val d'Amour avec les équipes des agents municipaux qui y interviennent. On va l'appeler comme on veut, on ne va pas jouer sur les mots. Où est cette étude qui nous présente les besoins de cette population, ses perspectives ? Vous avez dit que c'était un problème complexe. Vous avez utilisé ce terme. Si ce Plan existe, quelle offre culturelle propose-t-on dans ce Plan Seniors ? Quelle politique sportive est proposée dans ce Plan Seniors ? Quel lien intergénérationnel est proposé dans ce Plan Seniors ? En termes de sécurité et de vie de quartier, que propose-t-on dans ce Plan Seniors ? Idem en termes de suivi social, d'animation.

J'aurais bien voulu avoir toutes ces études pour éclairer notre positionnement sur la vente de ce terrain. Dans la façon, dont vous nous présentez les choses, j'ai l'impression que nous refaisons les erreurs que nous avons commises dans les années 60/70 comme quoi il fallait construire de vastes logements pour accueillir les jeunes ménages, avec la population qui se développait, avec les migrations qu'il fallait accueillir. On a ainsi construit de vastes ensembles. On voit bien qu'aujourd'hui, c'est une erreur et je pense que nous reproduisons la même chose. Nous avons des logements haut de gamme d'un côté et nous aurons des résidences autonomes pour personnes modestes d'un autre côté.

Nous reproduisons donc le mode de développement que nous avons connu dans les années 60/70, qui était une erreur en termes d'expérience. Monsieur GOMET et Monsieur DRUET ont évoqué cette notion de mixité. Vous avez parlé de diversité des propositions. Nous sommes d'accord avec le terme « diversité des propositions », mais il faut apporter de la mixité à cette diversité en termes de logements, ce que vous faites. En revanche, il n'y a pas de mixité sociale. J'espère qu'un jour, vous nous ferez parvenir ce Plan Seniors, mais vous ne proposez pas de mixité de logements, de mixité sociale ni de mixité intergénérationnelle. Où tout cela apparaît-il ? Nous ne devons pas reproduire les erreurs commises il y a quelques années.

M. le Maire : Merci, Monsieur HAMDAOUI. Y a-t-il d'autres questions ?

M. GERMOND : Je vais essayer d'être bref, car on a déjà bien développé. Merci de vous occuper des personnes de plus de 75 ans. C'est sympa. Le problème a été très bien évoqué par le Maire, je crois. Vous demandez ce que nous avons fait. Sauf erreur de ma part, vous avez été en position d'élus. Vous pouvez donc vous poser aussi la question. Cela étant, la différence avec le Val d'Amour, c'est que nous n'avons plus tellement le choix. C'est quand même mieux en ayant une décision possible avec un transfert vers les Paters, qui ne soit pas plus difficile que si nous avions un arrêté de péril sur le foyer du Val d'Amour. Je ne suis pas dans la commission, mais je fais partie de certains organismes.

Ce qui est proposé sur le foyer du Val d'Amour, le foyer des Paters et le privé qui va construire, c'est sur un échantillonnage de prix et de conditions. Tout ce que nous évoquons existe à Dijon et à Besançon. Si l'on ne veut pas que les personnes âgées qui ont des enfants et des petits-enfants à Dole aillent à Dijon ou à Besançon, le mieux est de trouver les meilleures solutions pour qu'elles restent à Dole. À ce sujet, nous avons choisi trois possibilités qui me semblent cohérentes par rapport à ce qui se fait ailleurs. Merci.

M. le Maire : Merci, Daniel. Je ne vais pas revenir sur tous les sujets, mais je pense que Monsieur HAMDAOUI, vous gagneriez à pouvoir analyser nos résidences autonomie, les revenus des gens et de ne pas être dans une forme caricaturale finalement des différentes catégories sociales qui sont dans ces différents hébergements. Au foyer du Val d'Amour, les personnes à faible revenu sont nombreuses, mais vous en avez aussi certaines qui pourraient tout à fait convenir dans cette résidence. Ce n'est donc pas tout d'un côté. Cela étant, cela ne m'étonne pas de votre vision des choses qui a toujours été ainsi. C'est donc normal que vous l'exprimiez de nouveau. Je pense qu'il faut sortir des idéologies toutes faites sur le sujet et comprendre que nous avons besoin d'une diversité.

Vous parlez de mixité intergénérationnelle. Qui vous dit qu'il n'y en aura pas, y compris dans la future résidence sur le site du Val d'Amour ? Nous pouvons très bien avoir de la mixité intergénérationnelle. C'est bien que vous vous préoccupiez de ce sujet, car la majorité avec Jean-

Marie SERMIER en 2014 a créé la première fonction des liens intergénérationnels, Madame GRUET en était l'adjointe et elle l'est toujours sur ce sujet. Cela étant, c'est bien, il y a du débat, c'est nécessaire, c'est salutaire, il n'y en a pas partout dans le monde. Il est donc important que chacun exprime sa vision. Lorsqu'il y a des sujets difficiles et courageux, cela permet aussi de vous exprimer, d'avoir des idées, de pouvoir participer au débat, parce que s'il n'y avait pas de sujet difficile à se saisir pour notre municipalité, vous ne sauriez que dire. C'est donc une bonne chose pour montrer un certain nombre de différences.

Je rappelle aussi que c'est un Plan Seniors d'hébergement, qui a pour but d'apporter des réponses en termes d'hébergement. Franchement, nous n'allons pas refaire le monde des seniors à Dole. De nombreuses propositions existent sur le sujet. Néanmoins, notre préoccupation concerne non seulement cette diversité d'hébergements, mais au-delà de cela, ce sont aussi les personnes isolées. Vous n'en avez pas parlé, et c'est dommage. Je veux parler de ces seniors isolés qui vivent dans des logements sociaux. Je ne sais plus qui a dit que je catégorisais. La vie est ainsi faite qu'il y a beaucoup de catégorisations en termes d'hébergement aujourd'hui en fonction du revenu social. Le nier, c'est être un peu sur une autre planète.

Il faut donc essayer de gommer au maximum ces différences, mais elles existent et elles existeront encore un moment. N'oublions pas non plus cette question des personnes isolées sur Dole. Lorsque nous avons mis en place « Allô seniors », c'était justement pour cela, et c'était parce que nous avons multiplié les contacts avec ces personnes. Nous avons bien senti qu'il y avait des difficultés d'information, de renseignements pour ces personnes isolées. C'est pour cela que nous avons mis en place cette mesure, mais elle ne suffit pas. Nous devons aussi prendre en compte ces questions de mobilité, ce qui n'a rien à voir. D'abord, je l'ai bien dit, y compris à la presse lorsque je l'ai vue. Nous avons dit que nous parlions d'hébergement.

Il ne faut pas tout confondre sur ce sujet. Cependant, rassurez-vous, vous verrez qu'à la fin du mandat, tout cela sera mis en place et je suis convaincu que cela fonctionnera parfaitement. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Je vois 6 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 oppositions, approuve la cession d'un tènement foncier à NEXITY.

Nous passons au rapport n° 19. La parole est à Madame CRETIN-MAITENAZ.

RAPPORT N° 19 : CESSION DE L'ÉCOLE DES COMMARDS À LA SCI LONI

Mme CRETIN-MAITENAZ : Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal a autorisé le 8 mars 2021 la désaffectation du groupe scolaire des Commards, la totalité des élèves ayant fait leur rentrée 2019/2020 dans le groupe scolaire Rockefeller/Wilson. Cet ensemble a donc été mis en vente par la collectivité. À l'issue de multiples visites groupées et individuelles du site entre avril et décembre 2021, le projet de la SCI LONI, représentée par Monsieur Nicolas BELLEFOY, a été retenu. Celui-ci consiste en une réhabilitation du bâtiment en plusieurs logements.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de l'école des Commards sise 32 rue du Général Malet à la SCI LONI représentée par Monsieur Nicolas BELLEFOY, moyennant la somme de 280 000 euros net vendeur ;
- de préciser que toute personne physique ou morale pourra se substituer à la SCI LONI dans le respect des engagements mentionnés ci-dessous, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Chacun connaît l'ancienne école des Commards. Nous avons souhaité garder un square devant cette école, mettre fin à ces Algeco horribles en termes esthétiques et pour l'environnement, et bien évidemment, pouvoir redonner vie à cette école sous une autre forme par l'intermédiaire d'un porteur de projets pour de l'habitat. Nous gardons une présence dans le quartier par la construction d'une salle associative, de quartier, ce qui me semblait être nécessaire vu les nombreuses demandes que nous avons concernant des bâtiments associatifs et pour marquer aussi le souhait de maintenir des activités dans les quartiers. Voilà pour cette proposition.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix cette vente au-delà des Domaines également. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de l'École des Commards à la SCI LONI représentée par Monsieur Nicolas BELLEFOY.

Nous passons au rapport n° 20. La parole est à Monsieur BERTHAUD.

RAPPORT N° 20 : AVENANTS À LA CONCESSION DE SERVICES AVEC LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 POUR L'ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS DANS L'EMPRISE DU PÉRIMÈTRE « ACTION CŒUR DE VILLE » DE LA VILLE DE DOLE

M. BERTHAUD : *Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, par délibération du 18 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de concession de services avec la SPL G2D39 pour l'acquisition et la location de locaux ou parcelles situés dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville ». Ce contrat prévoit que, pour toute nouvelle acquisition, un avenant devra être passé afin de préciser la nature du nouveau bien à acquérir, son prix d'acquisition et ses principales caractéristiques.*

Il est ainsi proposé de rattacher à ce contrat de concession l'acquisition de trois nouveaux biens :

- *le fonds de commerce situé place du 8 mai 1945 pour un montant total de 40 903,88 euros TTC ;*
- *le local situé au 30 Grande Rue pour un prix d'acquisition de 240 000 euros, l'acquisition se faisant conjointement avec Néolia qui se porte également acquéreur d'une partie de la surface de l'ensemble immobilier ;*
- *le local situé au 25 rue Pointelin pour prix d'acquisition de 230 000 euros.*

De plus, il est proposé de passer un avenant à la concession permettant à la SPL d'imputer ses charges pour les tâches de rémunération de suivi des cessions ou mutation de sortie de patrimoine des biens. Enfin, il est également proposé, une fois acquis par la Ville, de confier la gestion à la SPL de l'ensemble bâti sis 12 chemin Victor et Georges Thévenot situé dans le périmètre « Cœur de Ville ».

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les projets d'avenants au contrat de concession de services avec la SPL G2D39 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document y afférent.*

M. le Maire : *Y a-t-il des questions sur ce sujet ?*

M. HAMDAOUI : *Pour le local situé rue Pointelin, on nous a dit en commission que le but était de maîtriser le foncier pour éventuellement faire une sortie pour créer un parking pour accéder aux Cordeliers.*

M. le Maire : *Ce n'est pas tout à fait cela.*

M. HAMDAOUI : *Vous allez préciser et je poserai ma question ensuite.*

M. le Maire : *Avez-vous une autre question ?*

M. HAMDAOUI : *Je n'ai pas posé ma question, mais si je me trompe, vous allez éclairer ma lanterne et je reprendrai la parole. Merci.*

M. le Maire : *Oui, mais c'est moi qui vous la donnerai. L'accès aux Cordeliers est aujourd'hui compliqué par la rue des Arènes. Ce n'est pas nouveau, cela l'a toujours été. Il y a cette opportunité par la démolition d'un bâtiment, qui permettrait un accès à cet ensemble directement. C'est le seul qui, par son achat, permet une percée directe par la rue Pointelin. Je veux que nous saisissons cette opportunité. Il y en a eu d'autres par le passé qui n'ont pas pu être saisies, et cela ne se représente pas très souvent.*

Vous allez me dire : « Aux Cordeliers, ce seront des appartements privés ». Je vais vous répondre qu'il n'y a pas que des appartements privés. Il y a aussi différents ensembles qui seront propriété de la collectivité, à savoir la salle d'audience, les cachots, la salle dite « des Cordeliers », plus – ne l'oublions pas – la chapelle qui reste propriété de la Ville. Nous pouvons dans un premier temps effectuer l'achat par opportunité. Ensuite, nous pourrons, via la SPL, louer ce bâtiment pour toucher des loyers permettant de contribuer à une partie du remboursement du coût d'acquisition.

Si, à un moment, l'opportunité ou le besoin qui s'exprimerait de faciliter l'accès aux Cordeliers voyait le jour, nous aurions la possibilité, en possédant cet ensemble, de pouvoir donner accès à l'ensemble des Cordeliers à un moment ou à un autre, soit pour des raisons de sécurité, soit parce que nous avons des activités régulières dans les salles que nous allons acheter, ce qui n'est pas encore fait, le temps que le permis de construire soit validé par la DRAC, notamment sur le projet en cours et que la vente au Département avec France Investissement soit effectuée. Dans quelques années, même si c'est dans 10 ou 15 ans, si un projet de réhabilitation de la chapelle ou d'activités quelconques, qui participerait à un embellissement de l'ensemble par la collectivité qui en est propriétaire, venait à voir le jour, nous pourrions ainsi faciliter son accès dans nos propriétés.

Si dans quelques années il ne se passe rien, cette instance municipale décidera peut-être de vendre le bien, mais peu importe. Je crois que c'est vraiment une question d'opportunité. Ce n'est pas seulement pour conduire au parking. Je le dis très tranquillement, la collectivité n'a pas à participer à la question d'acheter ce bien simplement pour faciliter le parking. Nous ferons un projet plus important, d'une nécessité plus importante que celle-ci. Lorsque l'ensemble sera rénové et que les gens prendront possession des appartements, ils auront la lourde tâche de passer sous le porche rue des Arènes. Ils le savent, ils viennent voir, ils visitent, je suppose, je l'espère. C'est vrai que c'est assez complexe. Cela passe pour un véhicule, mais dès que l'on est sur des véhicules plus importants, c'est plus compliqué.

Néanmoins, nous ne devons pas avoir uniquement la volonté d'acheter ce bien simplement pour faciliter l'accès, ce qui signifierait que nous serions juste dans un accompagnement d'un projet privé. Cela doit d'abord servir à la collectivité, puisqu'elle investit dans cet ensemble. Encore une fois, je vous le dis, nous n'avons pas prévu de démolir pour le moment. J'espère que j'ai été assez clair.

M. HAMDAOUI : *Vous avez été très clair, et nous sommes même en phase sur cette question.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Avant de mettre aux voix, je rappelle quand même qu'au-delà de cette situation, les deux autres évoquées dans cette délibération sont très importantes, et je souhaite le souligner. Il s'agit d'abord d'avoir permis de continuer un commerce place du 8 mai 1945, place emblématique complètement rénovée, et d'avoir, par l'acquisition du fonds de commerce, éviter qu'une activité de service non commerciale prenne possession des lieux. Cela a été une belle opération. Je remercie l'adjoint Mathieu BERTHAUD, en charge du sujet « Cœur de Ville », d'avoir suivi ce dossier, justement en lien avec les services de la Ville, d'avoir eu cette vigilance.*

Je peux vous assurer que les porteurs de projets dans le domaine des activités non commerciales dans le centre-ville sont particulièrement actifs pour mettre la main sur des pas de porte particulièrement intéressants visuellement. Il était donc très important de pouvoir agir dans ce domaine. Là aussi, les outils que nous avons mis en place depuis le projet « Cœur de Ville » permettent d'éviter ce genre de chose et d'assurer un commerce. Enfin, pour le 30 Grande Rue, là aussi, après la concrétisation qui se manifestera dans quelques mois sur le 25 Grande Rue où il y avait deux commerces vides, que nous avons rachetés et réhabilités en lien avec Néolia, ce dernier va, dans quelques semaines, engager les travaux de ce bâtiment dans le virage de la Grande Rue, un peu plus bas, là où il y avait le bar Le Shamrock et le restaurant à l'arrière de la Romanée.

Là aussi, il y a eu l'intervention de la puissance publique pour pouvoir justement maîtriser et réhabiliter. C'est toute la démonstration de la pertinence du projet « Cœur de Ville » : si la puissance publique, en gros la municipalité, avec ses outils quels qu'ils soient, n'était pas à la manœuvre, je peux vous assurer que nous serions encore dans une situation extrêmement compliquée de vacances commerciales et de vacances en termes de logements. Nous intervenons donc dans un partenariat identique avec ce que nous faisons au 25 Grande Rue, avec Néolia. La SPL rachète les commerces, Néolia rachète les appartements, engagera leur rénovation en partenariat avec le groupe Action Logement qui apporte des subventions conséquentes pour mener ces rénovations.

Si nous n'étions pas dans le programme national, « Cœur de Ville » ne pourrait pas se faire, et avec notre outil SPL, nous rénovons les commerces qui ont pour but de continuer l'activité de restaurant des propriétés des gérants et de redonner vie, je l'espère, avec une activité dans le bar Le Shamrock. C'est donc toute la pertinence de cette délibération de confier à la SPL ces missions telles qu'elles sont affichées à l'écran. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les avenants à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'acquisition de biens immobiliers dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville ».

Nous passons au rapport n° 21. La parole est à Monsieur MBITEL.

RAPPORT N° 21 : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE SERVICE AVEC LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT URBAIN DU QUARTIER DE L'ANCIENNE GARE DE LA BEDUGUE

M. MBITEL : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la réflexion sur le devenir de la Rive gauche du Doubs, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'assistance et de service avec la SPL G2D39 pour la définition d'un projet d'aménagement et de programmation et la recherche du montage opérationnel adapté sur le site de l'ancien entrepôt ferroviaire. Cette étude est inscrite au titre du plan « Action Cœur de Ville » pour un montant de 37 500 euros HT. À ce titre, la SPL s'est entourée de plusieurs prestataires afin de mener les études. Le site fait apparaître un potentiel intéressant pour la construction de logements de typologie intermédiaire, avec une cinquantaine de logements à terme organisée autour de l'ancien entrepôt.

J'en profite pour dire que dans le cahier des charges de ce projet, il s'agit de permettre la mixité et une diversité de population tout en favorisant la mixité intergénérationnelle. Afin de préciser le bilan d'aménagement et de construction, il convient de mener en complément un diagnostic sur la pollution des sols pour un montant de 12 000 euros HT. Ainsi, le présent avenant a pour objet d'intégrer, d'une part, ce diagnostic à l'opération, et d'autre part, d'ajuster les montants du levé topographique et de l'étude de sol, soit 1 500 euros supplémentaires.

En conséquence, au regard de cet approfondissement des études, il est proposé de revoir la rémunération de la SPL, qui passerait de 9 000 euros HT à 10 500 euros HT. Le coût total de la mission s'élève donc à 52 500 euros HT.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention d'assistance et de service avec la SPL G2G39 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci pour ce rapport. Nous sommes en attente du travail fait actuellement. J'avais demandé à Monsieur MBITEL que l'on accélère sur ce sujet. Ce n'est pas simple, mais il faut absolument que nous puissions, avec Sedia et notre SPL, peut-être avec d'autres partenaires, proposer des constructions sur ce site tant que nous pouvons le faire, de manière à faire là aussi des propositions d'habitat renouvelé pour notre ville. Y a-t-il des interventions, des questions ou des observations sur ce sujet ?

Mme JARROT-MERMET : Merci, Monsieur le Maire. Si je peux me permettre une petite extension avec ma question, puisque nous sommes sur la Rive gauche. Sur le site de la Ville, vous questionnez les citoyens sur le devenir de l'entrepôt. Nous n'en avons jamais parlé en commission. Pouvez-vous nous détailler comment vous voyez les choses après la consultation citoyenne ? Merci.

M. le Maire : Merci. C'est assez simple. Cet entrepôt situé sur ces terrains n'est pas aménageable en habitation. Les spécialistes du métier le disent, parce que ces entrepôts sont situés dans de nombreux îlots de cette nature, évidemment liés à l'activité ferroviaire. C'est donc assez simple. Deux hypothèses se dégagent. Premièrement, un projet pertinent se dégage. Or à ce stade, il n'y en a pas. La consultation citoyenne est très intéressante, mais elle est très difficile à mettre en œuvre. Deuxièmement, nous démolissons ce bâtiment pour pouvoir construire. J'ajoute qu'actuellement, dans les propositions d'habitation, nous avons un coût assez important de sortie de l'aménagement des constructions en termes de prix au mètre carré.

Vous connaissez toutes et tous les règles d'aménagement, de construction, d'énergie, de végétalisation, d'études en tout genre. Tout cela est peut-être très sympathique, mais lorsque l'on met tout bout à bout, cela fait des coûts. Vous savez que dans notre pays, on aime bien les normes, les règles, les dispositions, les études, les préétudes, les post-études, les études de site, de sols, de plomb, de ce que l'on veut. À force, tout cela coûte cher, et c'est aussi pour cela que l'habitat coûte de plus en plus cher. À force, nous avons des prix au mètre carré très importants, qui ne permettent pas à des investisseurs de construire. Vous connaissez notre philosophie. Il ne

s'agit pas de tout faire, mais de travailler avec des partenaires, sans quoi nous ne ferions pas grand-chose.

Les coûts sont là, les finances de la collectivité ne sont pas extensibles. Il est donc clair que dans cette affaire, on regarde, on maîtrise, on travaille avec des partenaires chez qui nous sommes présents (Sedia, SPL) de manière à pouvoir contrôler les choses et ne pas faire tout et n'importe quoi. Nonobstant, le prix au mètre carré dans cette affaire est important. Nous devons donc soit densifier un peu plus pour faire baisser le prix au mètre carré, soit trouver d'autres solutions, peut-être des partenaires complémentaires, un investisseur, un constructeur, pourquoi pas avec Sedia comme bailleur, ce qui permet d'arriver à faire baisser le coût, et notamment cet emplacement sur lequel nous pourrions construire, par une densification supplémentaire d'ailleurs demandée par les lois d'urbanisation quelles qu'elles soient, sur ce lieu, ce qui participerait à une baisse potentiellement du prix au mètre carré qui serait plus en phase avec le marché dolois.

Il faut bien comprendre une chose. Quand vous avez un terrain et que vous construisez un immeuble, certes dans les métropoles régionales qui nous entourent, vous avez un prix de foncier plus élevé, mais le coût du bâtiment, qu'il soit fait ici, à Dijon ou à Besançon, est le même. Lorsque vous avez un prix au mètre carré dans l'immobilier, dans le marché local, certains prix qui sortent une fois l'opération effectuée sont tout à fait tenables dans le marché dijonnais, et plus secondairement bisontin, mais qui ne sont pas tenables dans notre ville. Voilà un peu là où nous en sommes. Sedia retravaille sur cet ensemble pour que nous parvenions à sortir un prix au mètre carré acceptable par rapport au marché dolois.

La halle sera peut-être démolie pour refaire un bâtiment, sauf si un projet pertinent arrivait. Néanmoins, pour le moment, ce n'est pas franchement le cas. Vous ne pouvez pas dire que je vous cache des choses. Je vous ai tout dit. Je ne peux pas être plus transparent. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention d'assistance et de service avec la SPL Grand Dole Développement 39 relative à l'aménagement urbain du quartier de l'ancienne gare de la Bedugue.

Nous passons au rapport n° 22. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 22 : AVIS SUR LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL ARRÊTÉ

M. PÉCHINOT : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Le 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire du Grand Dole a prescrit l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi) sur l'ensemble du territoire communautaire et arrêté les modalités de collaboration complétées par délibération du 26 juin 2017. Un débat portant sur les orientations générales du RLPi s'est tenu au sein du Conseil Municipal le 12 juillet 2021, puis au sein du Conseil Communautaire le 30 septembre 2021.*

Le Conseil Communautaire a arrêté le projet de RLPi par délibération du 16 décembre 2021, puis a été soumis pour avis aux communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par un courrier daté du 13 janvier 2022 afin que les conseils municipaux puissent rendre un avis sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet de RLPi. Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet arrêté de RLPi de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en respectant les six objectifs du RLPi.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *de prendre acte du projet de RLPi arrêté qui lui a été soumis par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;*
- *de préciser si des règles sont à faire évoluer dans le projet de RLPi ;*
- *d'émettre un avis favorable sur le projet de RLPi arrêté.*

M. le Maire : *Merci. Quand je vous parle de complexité en France, cela fait plusieurs rapports que nous passons sur le sujet. J'espère bien que celui-ci va aboutir cette fois. On ne pourra pas dire qu'il n'y a pas eu de communication, de débat ou de notice sur le sujet, d'article de presse et autres. Toutes celles et tous ceux qui, avec une enquête publique, avec un enquêteur public, possèdent des panneaux ne pourront peut-être plus en mettre dans leur jardin demain. Nous assumons cette politique. Je pense d'ailleurs que nous sommes en phase sur le sujet pour dire que*

les panneaux publicitaires de 4x3 que l'on voit partout sont hideux, on ne les regarde même plus. Il y a largement de la publicité dans nos boîtes aux lettres ou ailleurs.

Il faut justement préserver le cadre paysager particulièrement dans les entrées de ville. Nous soutenons donc cette démarche de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qu'a suivie Jacques PÉCHINOT pour que nous puissions aller au bout et arrêter définitivement ce projet de RLPi. Y a-t-il des questions ou des observations sur le sujet ?

M. PRAT : J'aimerais participer à votre optimisme sur la fin des panneaux publicitaires, ou du moins leur limitation drastique. En réalité, sur le centre-ville, je suis plutôt optimiste. En revanche, dans ce que l'on appelle « la zone 3 », c'est-à-dire les zones extérieures et les axes structurants, lorsque l'on regarde le règlement, la règle fixée est d'un panneau par unité foncière si le linéaire est égal ou supérieur à 15 mètres. Cela fait que la densité pourrait encore augmenter si l'on n'y prenait pas garde. Il me semble que nous devrions être beaucoup plus drastiques, c'est-à-dire qu'en zone 3, la publicité et les préenseignes ne devraient pas être autorisées, sauf dans les zones industrielles et commerciales afin d'éliminer cette publicité intrusive beaucoup trop importante.

Ce qui m'inquiète le plus est le fait que l'on n'ait pas assez limité le numérique, car c'est quand même ce qui se développe actuellement dans les grandes villes. Cela a vraiment pour moi un triple impact négatif, bien sûr l'impact climatique qui peut nous venir d'abord à l'esprit, l'impact visuel évidemment, et aussi l'impact en termes de sécurité. En effet, ces panneaux détournent les conducteurs des questions de sécurité routière en les distrayant. En centre-ville, je pense que les panneaux de type numérique devraient être réservés exclusivement à l'affichage municipal. Il faudrait les interdire sur le reste de la ville. Le cabinet nous dit que ce n'est pas possible. Dans ces cas-là, il y a des possibilités de fixer des règles tellement restrictives pour qu'ils ne puissent pas être installés.

L'association Paysages de France, dans ses observations dans l'étude proposait de limiter à un mètre carré ces panneaux, ce qui fait qu'ils ne sont pas interdits, mais cette dimension n'est pas intéressante pour les publicitaires. Il y a aussi la question de l'extinction nocturne. D'après ce que j'ai vu dans le rapport complémentaire en ligne, nous prévoyons cette extinction de 23 heures à 7 heures. J'ai regardé sur Lons-le-Saunier, ils prévoient de 20 heures à 7 heures, ce qui est beaucoup plus restrictif, et il me semble que c'est suffisant. Puisque j'en viens à la pollution lumineuse, il me semble que nous devrions agir aussi plus fermement sur les enseignes des entreprises commerciales qui indiquent la destination pour les possibilités d'achat des clients.

Toutefois, à partir du moment où les centres commerciaux sont fermés, les enseignes devraient être éteintes. Dans ces cas-là, c'est une publicité déguisée qui ne contribue en rien à l'intérêt des consommateurs, puisqu'ils n'en ont pas besoin pour trouver l'enseigne. Voilà les observations que je souhaiterais faire au nom de notre groupe.

M. le Maire : Merci, Monsieur PRAT. Nous prendrons note de vos observations dans le cadre de l'avis sur le règlement local mené par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je retiens certains éléments à titre personnel, notamment sur l'éclairage des magasins. Nous sommes dans une période où nous devons être plus sobres. La consommation électrique générée par tous ces éclairages, alors que les magasins sont fermés, n'a plus lieu d'être selon moi, mais je pense que c'est à la loi de régler cette affaire au niveau national. En tout cas, je vous soutiendrai sur ce sujet.

Y a-t-il d'autres avis ou questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix cet avis. Nous vous proposons un avis favorable au RLPi qui a été arrêté. Il est peut-être incomplet, partiel, mais il va dans le bon sens, et il est le fruit d'une concertation très large entre l'ensemble des communes, les personnes parfois bénéficiaires. La Ville ne doit pas perdre de recettes avec cette affaire, mais nous l'assumons. Je vais donc mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur le projet de RLPi arrêté.

Nous passons au rapport n° 23. La parole est à Madame DRAY.

RAPPORT N° 23 : RÉAMÉNAGEMENT ET CRÉATION D'UNE EXTENSION DU CENTRE SCHWEITZER DE DOLE

Mme DRAY : *Merci, Monsieur le Maire. L'association les « Restos du Cœur » est actuellement installée dans le pôle Courbet qui a vocation à être démoli dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique des écoles de Dole. Le centre Schweitzer est situé au cœur du quartier et il était occupé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui a déménagé dans les locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) en juillet 2021. La Ville envisage donc de réaménager partiellement ce centre et de créer une extension de 150 mètres carrés dans le but d'accueillir l'association les « Restos du Cœur ». Le budget de ce projet est estimé à 207 000 euros HT. L'État sera sollicité à hauteur de 40 % et le Conseil Départemental du Jura à hauteur de 20 %.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le projet de réaménagement et de création d'une extension du centre Schweitzer ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires financiers aux taux les plus élevés ;*
- *de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations pour ces demandes de subventions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de réaménagement et de création d'une extension du centre Schweitzer.

Nous passons au rapport n° 24. La parole est à Monsieur CHAMPANHET.

RAPPORT N° 24 : RÉNOVATION DE LA CHARPENTE DE L'ANCIENNE TOITURE DU SERVICE SERRURERIE DE LA VILLE DE DOLE ET PLAN DE FINANCEMENT

M. CHAMPANHET : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. La Ville de Dole a engagé en 2020 des études pour réaliser des travaux pour la mise en valeur du passage de l'Arsenal qui se trouve juste à côté, entre la rue Chifflet et la rue des Arènes. Après une première phase de travaux comprenant la démolition et le curetage de divers édicules, il est aujourd'hui nécessaire de rénover la charpente et la toiture d'un bâtiment qui menace de s'effondrer. Les travaux prévus pour le mois de juin 2022 consisteront à remplacer en intégralité la charpente et la couverture. Le coût de cette opération est estimé à 96 896,73 euros HT. Le Conseil Départemental du Jura sera sollicité à hauteur de 20 %.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'autoriser la rénovation de la charpente de l'ancienne toiture du service serrurerie de la Ville ;*
- *de solliciter une aide du Conseil Départemental du Jura au taux le plus élevé ;*
- *de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci, Monsieur CHAMPANHET pour ce rapport. C'est simple. Lorsque vous sortirez de la mairie en journée, vous regarderez et vous verrez ce toit éventré depuis maintenant des mois. Nous devons nous en occuper. Nous sollicitons des subventions du Département dans le cadre de la Dotation de Soutien aux Territoires (DST) pour engager cette rénovation que nous ferons de toute façon, puisqu'elle doit commencer au mois de juin. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la rénovation de la charpente de l'ancienne toiture du service serrurerie de la Ville de Dole et son plan de financement.

Nous passons au rapport n° 25. La parole est à Madame DELAINE.

RAPPORT N° 25 : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ADEME POUR LE PROGRAMME D'INTERVENTION AVELO 2

Mme DELAINE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La Ville est lauréate au programme AVELO 2 opéré par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et financé par le dispositif CEE (Certificat d'Économie d'Énergie), dont l'objectif est d'accompagner à la définition, l'expérimentation et l'animation des politiques cyclables.

Elle s'est portée sur 2 des 4 axes proposés :

- axe 1 : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études pour la réalisation de maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagement sur des itinéraires complexes ;
- axe 2 : soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires en finançant des arceaux vélo simple.

Le programme a débuté en juin 2021 et se termine le 30 juin 2024. Le montant total des actions est de 48 000 euros. Les subventions demandées pour cette période correspondent à 50 % des dépenses, soit un total estimé à 24 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de financement avec l'ADEME pour le programme d'intervention AVELO 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, les éventuels avenants à cette convention, ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci, Madame DELAINE. Nous proposons au Conseil Municipal cette convention, qui je l'espère, nous permettra d'obtenir des financements sur ce programme de l'ADEME AVELO qui sera d'ailleurs proposé aussi au Conseil Communautaire jeudi. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de financement avec l'ADEME pour le programme d'intervention AVELO 2.

Nous passons au rapport n° 26. La parole est à Monsieur GERMOND.

RAPPORT N° 26 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU TOUR DE FRANCE 2022 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE DOLE, LE DÉPARTEMENT DU JURA ET LA SOCIÉTÉ AMAURY SPORT ORGANISATION (ASO)

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Nous continuons à vélo. Avec le soutien fort du Département du Jura, la candidature de la Ville a été retenue pour accueillir une étape du Tour de France à l'occasion des célébrations du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur. Le 9 juillet 2022, le tracé de la Grande Boucle empruntera donc symboliquement la route Pasteur depuis Dole jusqu'à Lausanne, pour la 8^e étape du Tour de France.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 120 000 euros HT et se répartit de la façon suivante :

- 80 000 euros HT de droits à acquitter à la société ASO, organisatrice du Tour de France ;
- 40 000 euros HT de frais liés à la logistique, à l'organisation et à la communication de l'évènement

Les financeurs sont :

- le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (40 000 euros) ;
- le Conseil Départemental du Jura (20 000 euros) ;
- la Ville de Dole (60 000 euros).

Soit un total de 120 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour ce départ de la 8^e étape du Tour de France 2022 tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés ;

- *d'approuver le projet de contrat ci-annexé, entre la Ville de Dole, le Département du Jura et la société ASO concernant l'organisation du Tour de France ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci, Monsieur GERMOND, pour ce rapport de sollicitation des subventions aux partenaires, notamment le Conseil Régional, le Département ayant déjà délibéré. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de contrat entre la Ville de Dole, le Département du Jura et la société ASO concernant l'organisation du Tour de France 2022.

Nous sommes arrivés à la fin de notre ordre du jour. Je vous remercie pour ces échanges et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

Le secrétaire de séance,
Timothée DRUET